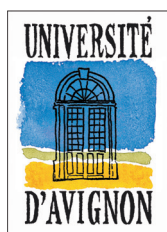




Bilan social 2015



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Retrouvez plus d'informations sur
www.univ-avignon.fr



Avant-Propos

Sommaire p.3

Partie 1 p.5

Le PLAFOND d'EMPLOIS et les EFFECTIFS

- 1. Le plafond d'emplois p.6**
 - 1.1. Plafond global des emplois en Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) p.6
 - 1.2. Répartition des emplois État de référence p.6
 - 1.3. Répartition des emplois par catégorie p.6
- 2. La consommation d'emplois en ETPT p.7**
- 3. Les effectifs enseignants p.8**
 - 3.1. Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs (titulaires et contractuels) p.8
 - Répartition des effectifs d'Enseignants-chercheurs par groupe de section CNU p.9
 - Répartition des effectifs d'enseignants premier et second degré par discipline p.10
 - 3.2. Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par composantes et services p.11
 - 3.3. Répartition des étudiants dans les composantes p.11
 - 3.4. Encadrement des étudiants dans les composantes p.12
- 4. Les effectifs BIATSS p.13**
 - 4.1. Répartition des effectifs BIATSS (titulaires et contractuels) p.13
 - 4.2. Répartition des effectifs BIATSS par composantes et services p.15
 - 4.3. Répartition des effectifs des Services Centraux p.16
 - 4.4. Répartition et encadrement des étudiants dans les composantes p.16
- 5. La démographie p.17**
 - 5.1. Répartition par âge p.17
 - Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par classe d'âge p.17
 - Répartition des effectifs BIATSS par classe d'âge p.18
 - 5.2. Répartition par sexe p.18
 - Évolution de la répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par sexe p.19
 - Évolution de la répartition des effectifs BIATSS par sexe p.19
 - Répartition des effectifs BIATSS (titulaires et contractuels) par catégorie et par sexe p.21
 - 5.3. Pyramide des âges des personnels p.22

Partie 2 p.23

Les MOUVEMENTS et PROMOTIONS

- 1. Les recrutements p.24**
 - 1.1. Le recrutement des Enseignants et Enseignants-chercheurs p.24
 - 1.2. Le recrutement des personnels BIATSS p.25
- 2. Les mouvements p.25**
 - 2.1. Les départs dans les effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs p.25
 - Délégations et CRCT chez les Enseignants-chercheurs p.26
 - 2.2. Les départs dans les effectifs BIATSS p.26
 - Age moyen de départ à la retraite p.27
- 3. Les promotions p.28**
 - 3.1. Les promotions des Enseignants et Enseignants-chercheurs p.28
 - 3.2. Les promotions des BIATSS p.28

Partie 3 p.30

Les REMUNERATIONS

- 1. La masse salariale p.31**
 - 1.1. Répartition de la masse salariale par type de rémunération p.31
 - 1.2. Répartition de la masse salariale par type de personnel p.31
 - 1.3. Répartition de la masse salariale soumise aux plafonds par budget p.32
 - 1.4. Coûts totaux chargés moyens par corps p.32

2. Les salaires et primes	p.33
→ La grille des rémunérations principales au 31/12/2013	p.33
2.1. Répartition des salaires moyens des agents titulaires	p.35
2.2. Répartition des primes des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs	p.38
2.3. Indemnités de formation continue	p.38
2.4. Répartition des primes des personnels BIATSS	p.39
→ Répartition de la NBI	p.41
2.5. Les heures complémentaires d'enseignement	p.43
→ Les vacances administratives et techniques	p.43
Partie 4	p.44
La FORMATION	
1. Répartition budgétaire du Plan Universitaire de Formation (PUF)	p.45
2. Les actions de formation PUF	p.45
2.1. Évolution des actions de formation	p.45
2.2. Répartition des actions de formation	p.46
3. Répartition des stagiaires inscrits par catégorie	p.46
4. Les actions de formations hors PUF	p.48
Partie 5	p.49
Les CONDITIONS de TRAVAIL d'HYGIENE et de SECURITE	
1. La médecine de prévention	p.50
2. La situation de handicap	p.51
3. Les formations dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité	p.52
4. Risques professionnels	p.53
5. Les congés de maladie des personnels enseignants et BIATSS	p.54
6. La quotité de travail	p.55
6.1. Les personnels enseignants à temps partiel	p.55
6.2. Les personnels BIATSS à temps partiel	p.55
7. Répartition des congés parentaux	p.56
Partie 6	p.58
Le DIALOGUE SOCIAL	
1. Réunions des instances de l'Établissement	p.59
2. Composition et parité des instances de l'Établissement	p.59
3. Relations professionnelles	p.60
Partie 7	p.61
L'ACTION CULTURELLE et SOCIALE	
1. L'action culturelle et sportive	p.62
2. L'action sociale	p.63
2.1. Accompagnement social de la vie professionnelle	p.63
2.2. Soutien social à la vie personnelle et familiale	p.63
2.3. Le Comité Associatif des Personnels de l'Université d'Avignon (CASPUA)	p.65
GLOSSAIRE	p.66

Partie 1

Le PLAFOND d'EMPLOIS et les EFFECTIFS

1 Le plafond d'emplois

1.1 Plafond global des emplois en Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT)

Avant le 1er janvier 2010, date d'accès de l'UAPV aux Responsabilités et Compétences Élargies, l'Établissement recevait une délégation d'emplois du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche où chaque emploi d'enseignant et de BIATSS était clairement identifié dans un stock numéroté.

Depuis le passage aux RCE, le Ministère ne délègue plus les emplois mais notifie un plafond d'emplois lié à une masse salariale annuelle.

Au 31 décembre 2015, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse disposait d'un plafond global d'emplois égal à 715 ETPT, voté par le Conseil d'Administration.

Nature des emplois	ETPT
Plafond d'emplois État	622
Plafond d'emplois Ressources propres	93
TOTAL plafond global d'emplois	715

Le plafond d'emplois notifié par le Ministère est égal à 631 ETPT. Par décision du Conseil d'Administration, l'État autorise à augmenter ce plafond d'emplois par des emplois financés sur ressources propres, dans la limite du plafond global de masse salariale.

1.2 Répartition des emplois État de référence retenus par le système d'allocation de moyens

Population	Total emplois de référence
Enseignants-chercheurs	267
Enseignants	60
BIATSS	199
sous total emplois crédits d'État	526
Contrats doctoraux	31
Emplois État sur budget établissement (*)	73
sous total emplois État rémunérés sur le budget établissement	104
Total emplois État	630

(*) comprend : ATER, lecteurs et maître de langues, emplois gagés, compensation latoss et post doctorant

1.3 Répartition des emplois par catégorie

Enseignants et Enseignants-chercheurs	ETPT
Titulaires	320,4
Contractuels	57
Sous-Total	377,4

BIATSS	ETPT
Titulaires	244,3
Contractuels	93
Sous-Total	337,3

TOTAL plafond d'emplois	715
--------------------------------	------------

2 La consommation d'emplois en ETPT

Pour établir la consommation annuelle des emplois, un suivi mensuel en ETPT est effectué afin de tenir compte du nombre de personnels, de leur quotité de travail et la durée sur l'année.

L'écart correspond à la différence entre le plafond et la consommation moyenne annuelle.

Plafond État	Total moyen annuel 2015	Total moyen annuel 2014	Plafond 2015	Plafond 2014	Écart 2015
Enseignants-chercheurs et assimilés	274,23	279,43			
Enseignants du second degré et premier degré	53,86	49,46			
Personnels administratifs gagés	20,35	20,54			
Personnels administratifs, techniques et de service	165,36	155,58			
Personnels des bibliothèques et des musées	26,59	28,07			
Personnels d'encadrement *	11,63	11,32			
Total plafond État	552,02	544,40	622,00	622,00	69,98

Plafond Ressources Propres	Total moyen annuel 2015	Total moyen annuel 2014	Plafond 2015	Plafond 2014	Écart 2015
Enseignants-chercheurs et assimilés	20,33	21,75			
Enseignants du second degré	5,57	5,58			
Personnels administratifs, techniques et de service	61,03	67,07			
Total plafond Ressources Propres	86,93	94,40	93,00	93,00	6,07

Total ETPT	638,95	638,80	715,00	715,00	76,05
-------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------

* Personnels d'encadrement : regroupe les emplois fonctionnels et certains corps de direction : Directeur Général des Services, Agent comptable, Administrateurs et IGR

Les ETPT diffèrent des effectifs (comptabilisés en personnes physiques) car ils prennent en compte la quotité de travail et la durée du recrutement sur l'année civile

3 Les effectifs enseignants

L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse compte au total 665 agents titulaires et contractuels dont 363 personnels enseignants et 302 personnels BIATSS.

Les effectifs représentent une photographie à un instant donné de la population « occupée et affectée » et ne prennent pas en compte les disponibilités, congés parentaux et congés longue durée.

3.1 Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs (titulaires et contractuels)

Parmi les 363 personnels enseignants que compte l'UAPV, 62,3% sont des enseignants-chercheurs. Les enseignants (second degré et premier degré) représentent 13,8% de la population. La part des enseignants contractuels représente quant à elle 24%.

Population	Sous-total 2015	Corps	2015	2014	2013	Variation 2013/2015
Enseignants chercheurs	226	PR	60	59	59	1
		MCF	166	172	170	-4
Enseignants	50	PRAG	32	28	28	4
		PRCE	12	13	10	2
		EPS	4	5	5	-1
		PLP	1	1	1	0
		Ens. 1er degré	1	1	1	0
Total personnels titulaires			276	279	274	2

Contrats	2015	2014	2013	Variation 2013/2015
ATER	14	17	24	-10
Lecteurs / Maîtres langues	5	4	4	1
Doctorants*	51	48	48	3
PAST (professeur et MCF associés)	9	11	13	-4
Enseignants contractuels (LRU, FLE, post-docs)	8	9	7	1
Total personnels contractuels	87	89	96	-9

(*) Au 31/12/2015 sur les 51 contrats doctoraux en cours, 28 ont un financement ministériel, 3 bourses sont financées par l'ANR, 18 ont un financement régional et 2 sont financés par la fondation universitaire.

	2015	2014	2013	Variation 2013/2015
Effectifs totaux personnels Enseignants	363	368	370	-7

→ Répartition et part des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par population

A l'UAPV, la part des enseignants-chercheurs se compose majoritairement des Maîtres de conférences pour 45,7% contre 16,5% pour les Professeurs des Universités. Ces chiffres ne reflètent pas la tendance au niveau national où la part des Maîtres de conférences représente 42% des effectifs contre 23,2% pour les Professeurs.

Population	Répartition UAPV	Répartition des enseignants du supérieur au niveau national
PR	16,5%	23,2%
MCF	45,7%	42,0%
Enseignants (1er et 2 nd degré, Lecteurs et Maîtres de langues étrangères, PAST)	19,8%	15,3%
Attachés et moniteurs (ATER, doctorants contractuels, moniteurs)	17,9%	19,5%
TOTAL	100%	100%

→ Répartition des effectifs d'Enseignants-chercheurs par groupe de section CNU

La section CNU correspond à la discipline d'enseignement et/ou de recherche pour les enseignants du supérieur relevant d'une nomenclature nationale.

Secteur disciplinaire	Groupe	Code	Section CNU	PR	MCF	TOTAL 2015	TOTAL 2014	TOTAL 2013
Droit, économie et gestion	1	01	Droit privé et sciences criminelles	2	7	9	10	11
		02	Droit public	1	3	4	7	7
		03	Histoire du droit et des institutions		1	1	2	2
		04	Science politique		3	3	3	3
	2	05	Sciences économiques	1	3	4	4	4
		06	Sciences de gestion	1	6	7	8	9
Lettres et sciences humaines	3	07	Sciences du langage	1	3	4	4	4
		08	Langues et littératures anciennes		2	2	2	2
		09	Langues et littératures françaises	2	4	6	7	7
		10	Littératures comparées	1	1	2	2	2
		11	Langues et littératures anglaises	3	8	11	11	12
		12	Langues et littératures germaniques		1	1	1	1
	4	14	Langues et littératures romanes	1	11	12	14	14
		18	Architecture, arts appliqués, arts plastiques	1		1	-	-
		21	Histoire civilisations mondes anciens	3	4	7	7	7
		22	Histoire et civilisations mondes mod/cont	3	4	7	7	7
Sciences	5	23	Géographie physique humaine éco rég	5	7	12	11	12
		24	Aménagement de l'espace urbanisme		2	2	2	2
		25	Mathématiques	3	5	8	8	8
	7	26	Mathématiques appliquées et appl math	4	8	12	11	12
		27	Informatique	6	20	26	24	22
	8	31	Chimie théorique physique analytique		2	2	3	4
		32	Chimie organique minérale industrielle	4	9	13	13	12
	9	35	Structure et évolution de la terre planètes	1	3	4	4	4
		36	Terre solide géodynamique enveloppes sup	2	4	6	6	5
		60	Mécanique génie mécanique génie civil	2	8	10	11	12
	10	61	Génie informatique automatique trait.signal		3	3	3	3
		63	Génie électrique électronique photonique	1		1	1	-
		64	Biochimie biologie moléculaire	1		1	1	1
		65	Biologie cellulaire		5	5	5	4
66		Physiologie	2	8	10	9	11	
67		Biologie des populations et écologie		2	2	2	1	
Pluri-disciplinaire	12	68	Biologie des organismes	4	4	8	9	6
		70	Sciences de l'éducation		1	1	1	1
		71	Sciences de l'information communication	3	10	13	12	11
		74	Sciences tech. activités phys. sportives	2	4	6	6	6
Total				60	166	226	231	229

→ Répartition des effectifs d'Enseignants premier et second degré par discipline

Discipline	Libellé	PRAG	PRCE	Professeur EPS	PLP	TOTAL 2015	TOTAL 2014	TOTAL 2013
0202	Lettres modernes		3			3	3	2
0421	Allemand	1				1	1	1
0422	Anglais	8	4		1	13	13	11
0426	Espagnol	2				2	2	2
0429	Italien	1				1	1	1
1100	Sciences économiques et sociales	1	2			3	2	1
1300	Mathématiques	6				6	5	5
1510	Sciences Physiques / Physique appliquée	2				2	2	2
1600	Sciences et vie de la terre	1	1			2	2	2
1900	Education physique et sportive	4		4		8	8	8
4010	Sciences techniques industrielles	1				1	1	1
7100	Biochimie génie biologie	1	1			2	2	2
8010	Économie gestion	3	1			4	4	5
8030	Informatique et gestion					0	1	1
8050	Économie et gestion option communication, organisation, GRH	1				1		
-	Sciences de l'éducation / psychologie (enseignant du 1er degré sur poste PRCE)		1			1	1	1
Total		32	13	4	1	50	48	45

3.2 Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par composantes et services

Composantes / Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015
UFR-ip Sciences Technologies Santé	114	113	108	45	42	43	159
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	43	41	41	18	22	21	61
UFR-ip Arts Lettres et Langues	51	54	54	10	9	12	61
UFR-ip Droit Économie Gestion	26	30	31	8	11	12	34
<i>Sous-total 3 UFR-ip centre ville</i>	<i>120</i>	<i>125</i>	<i>126</i>	<i>36</i>	<i>42</i>	<i>45</i>	<i>156</i>
Sous-total UFR-ip	234	238	234	81	84	88	315
Institut Universitaire de Technologie	36	36	35	2	2	5	38
Sce Univ. Activités Physiques Sportives	3	4	4				3
Service de la formation tout au long de la vie	1			1			2
Maison de l'international	2	1	1	3	3	3	5
Total	276	279	274	87	89	96	363

3.3 Répartition des étudiants dans les composantes

Composantes / Services	Effectifs étudiants inscrits (*)	Répartition des effectifs étudiants de l'UAPV	Répartition des effectifs étudiants des universités françaises	Effectifs étudiants inscrits 2014	Effectifs étudiants inscrits 2013
UFR-ip Sciences Technologies Santé	2 037	29,0%	35,4%	1 851	1 780
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	1 137	16,2%	17,3%	1 040	1 024
UFR-ip Arts Lettres et Langues	1 425	20,3%	14,0%	1 304	1 247
UFR-ip Droit Économie Gestion	1 954	27,8%	25,7%	2 005	2 219
Institut Universitaire de Technologie	469	6,7%	7,6%	483	455
Total	7 022	100%	100%	6 683	6 725

(*) Les effectifs étudiants inscrits concernent l'année universitaire 2015/2016 et sont observés au 15/01/2016, date de remontée SISE au ministère. Cette valeur ne tient pas compte des inscriptions intervenues entre cette date et la fin de l'année universitaire.

La proportion des étudiants de l'Université d'Avignon inscrits en filière lettres et langues ainsi qu'en filière droit économie gestion est supérieure à la moyenne nationale. Les autres filières se situent légèrement en dessous des moyennes nationales. Cependant l'absence de disciplines dans le domaine de la santé se fait ressentir dans les effectifs rattachés à l'UFR-ip Sciences et Technologies.

3.4 Encadrement des étudiants dans les composantes

Le taux d'encadrement est une variable qui mesure le nombre d'enseignants pour cent étudiants. En moyenne, sur l'ensemble de la population de l'UAPV, le taux d'encadrement des étudiants est légèrement inférieur à la moyenne nationale.

Composantes / Services	Effectifs enseignants hors vacataires d'enseignement	Effectifs étudiants inscrits	Taux d'encadrement UAPV (nombre d'enseignants pour 100 étudiants)	Moyenne nationale taux d'encadrement (nombre d'enseignants pour 100 étudiants)
UFR-ip Sciences Technologies Santé	159	2 037	7,8	7,6
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	61	1 137	5,4	5,1
UFR-ip Arts Lettres et Langues	61	1 425	4,3	
UFR-ip Droit Économie Gestion	34	1 954	1,7	2,7
Institut Universitaire de Technologie	38	469	8,1	8,1
Total enseignants (UFR-ip+autres services)	363	7 022	5,2	5,6

Lettres (*)

(*) La discipline « Lettres » regroupe les lettres et les sciences humaines

→ Nombre d'étudiants par enseignant dans les composantes

Composantes / Services	Effectifs enseignants	Effectifs étudiants inscrits	Nombre d'étudiants par enseignant UAPV	Nombre d'étudiants des universités par enseignant au niveau national
UFR-ip Sciences Technologies Santé	159	2 037	12,8	13,2
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	61	1 137	18,6	19,5
UFR-ip Arts Lettres et Langues	61	1 425	23,4	
UFR-ip Droit Économie Gestion	34	1 954	57,5	36,5
Institut Universitaire de Technologie	38	469	12,3	12,4
Total enseignants (UFR-ip+ autres services)	363	7 022	19,3	17,8

Lettres

4 Les effectifs BIATSS

4.1 Répartition des effectifs BIATSS (titulaires et contractuels)

En comparant les données ministérielles avec les effectifs de l'UAPV, on constate que la part des personnels ITRF est sous représentée dans notre Université : elle correspond à 56,1% de l'ensemble des personnels BIATSS contre 68,8% au niveau national. C'est la tendance inverse pour les personnels de l'AENES : leur proportion est de 32,5% à l'UAPV contre 23% au niveau national. Pour les personnels des Bibliothèques la part de l'UAPV représente 11,4% contre 8,2% au niveau national.

Population	Sous-total 2015	Corps	2015	2014	2013	Variation 2013/2015
Emplois fonctionnels	4	Secrétaire GEPEs	1	1	1	0
		Agent comptable	1	1	1	0
		Administrateur	2	2	2	0
AENES	74	AAE	10	9	9	1
		SAENES	21	20	23	-2
		ADJENES	43	45	45	-2
ITRF	128	IGR	7	7	7	0
		IGE	32	27	24	8
		ASI	7	6	6	1
		TECH	35	37	30	5
		ATRF	47	34	28	19
Bibliothèques	26	Conservateur	5	4	5	0
		Bibliothécaire	5	6	6	-1
		BIBAS	7	8	8	-1
		Magasinier	9	11	11	-2
Total personnels titulaires			232	218	206	26

A l'UAPV, la filière **AENES** est composée de 58,1% d'adjoints administratifs contre 57,7% au niveau national. 28,4% sont en catégorie B dans le corps des secrétaires (27,2 % au niveau national). La catégorie A représente 13,5 % des effectifs de cette filière à l'UAPV (15,1% au niveau national).

Au niveau national, la filière **ITRF** est composée de 42,2 % d'adjoints techniques (36,7% au niveau local) et 26 % des effectifs nationaux appartiennent au corps des techniciens (27,3% à l'UAPV). La catégorie A représente 31,8% des effectifs nationaux de cette filière (36% à l'UAPV) avec 5,8% d'IGR (5,5% à l'UAPV), 17,6% d'IGE (25% à l'UAPV) et 8,4% d'ASI (5,5 % à l'UAPV).

Quant aux personnels des **Bibliothèques**, au niveau national 31,3% sont de catégorie A (38,5% au niveau local). La proportion des personnels de catégorie B est de 26,9% à l'UAPV contre 30,2% au niveau national. Enfin, la part des magasiniers (catégorie C) est de 38,5% au niveau national et s'élève à 34,6% pour notre Etablissement.

Catégorie BIATSS titulaires	Part UAPV	2015	2014	2013	Variation 2013/2015
A	30,2%	70	63	61	9
B	27,2%	63	65	61	2
C	42,7%	99	90	84	15

Au niveau de la répartition par catégorie des personnels BIATSS titulaires, la part des personnels de catégorie A de l'UAPV est légèrement supérieure à celle au niveau national qui représente 28,1%. Il en est de même pour la part des personnels de catégorie B de l'UAPV qui est supérieure au niveau national, représentant 26,6%. C'est la tendance inverse pour la catégorie C de l'UAPV qui est inférieure à la part au niveau national qui représente 45,3% des effectifs BIATSS.

Eq. Cat.	Sous-total 2015	Contrats	2015	2014	2013	Variation 2013/2015
A	26	CDI	3	4	2	1
		CDD	17	17	16	1
		Recherche	6	8	11	-5
B	9	CDI			5	-5
		CDD	9	6	7	2
		Recherche		1		0
C	35	CDI	7	21	24	-17
		CDD	24	23	25	-1
		Apprentissage (*)	4		3	1
Total personnels contractuels			70	80	93	-23

(*) Des contrats d'apprentissage peuvent être signés par les établissements publics

	2015	2014	2013	Variation 2013/2015
Effectifs totaux personnels BIATSS	302	298	299	3

→ Répartition des effectifs ITRF titulaires par BAP

BAP	Spécialités	Total 2015	Catégorie		
			A	B	C
A	Science du vivant	6	4	1	1
B	Sciences chimiques Sciences des matériaux	8	5	3	
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	2	1	1	
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	19	12	7	
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE	8	4	3	1
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	34	5	7	22
J	Gestion et pilotage	51	15	13	23
Effectifs totaux personnels ITRF		128	46	35	47

→ Zoom sur les agents contractuels

Passage de CDD en CDI dans l'année 2015

Au cours de l'année 2015, aucun agent ne remplissait les conditions nécessaires à la transformation de son CDD en CDI.

Loi du 12 mars 2012 (dispositif Sauvadet)

relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Pour l'application des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi de titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique, le gouvernement a décidé d'offrir à chaque personnel contractuel éligible une possibilité d'être titularisé à l'une des quatre sessions de concours ouvertes de 2013 à 2016.

A la date de publication de la loi, 62 personnels étaient éligibles au dispositif Sauvadet.

Conformément à la loi, un quart des postes ont été ouverts au concours pour cette troisième phase, soit 16 postes en 2015 : 1 poste de catégorie A et 15 postes de catégorie C.

Sur les 16 postes ouverts, 15 postes ont été pourvus : 1 de catégorie A et 14 de catégorie C.

4.2 Répartition des effectifs BIATSS par composantes et services

Composantes / Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS (*)			Total	Total	Total
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
UFR-ip Sciences Technologies Santé	42	43	42	15	17	19	57	60	61
Pôle 3 UFR Pédagogie Insertion Professionnelle	9	8	10	4	5	3	13	13	13
Pôle 3 UFR Finance Administration Recherche	9	8	8		1	1	9	9	0
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales				1	2	3	1	2	3
UFR-ip Arts Lettres et Langues	1	1	1				1	1	1
UFR-ip Droit Économie Gestion				1	2	2	1	2	2
<i>Sous-total 3 UFR-ip centre ville</i>	<i>19</i>	<i>17</i>	<i>19</i>	<i>6</i>	<i>10</i>	<i>9</i>	<i>25</i>	<i>27</i>	<i>28</i>
Sous-total UFR-ip	61	60	61	21	27	28	82	87	89
Institut Universitaire de Technologie	18	15	16	1	3	4	19	18	20
Services centraux	100	87	78	37	39	45	137	126	123
Service de la formation tout au long de la vie	12	11	8	4	5	8	16	16	16
Maison de l'orientation et de l'insertion	5	5	5	3	3	3	8	8	8
Sce univ. des activités physiques et sportives	3	3	2			1	3	3	3
Bibliothèque Universitaire	30	33	33	1		1	31	33	34
Maison de l'international	3	4	3	3	3	3	6	7	6
Total	232	218	206	70	80	93	302	298	299

(*) Les colonnes « contractuels » incluent les effectifs en contrat à durée déterminée et indéterminée administratifs, techniques, de service rémunérés sur le budget de l'université et sur poste vacant, ainsi que les contrats de recherche et les apprentis.

→ Répartition des apprentis et contrats de recherche au 31/12/2015

Composantes / Services	Apprentis (cat. C)	Contrats de recherche (cat. A)	Total 2015	Total 2014	Total 2013
UFR-ip Sciences Technologies Santé	3	6	9	8	9
UFR-ip Droit Économie Gestion			0	1	1
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales			0		1
Services centraux DAGAP Cellule Juridique	1		1	0	1
Total	4	6	10	9	12

→ Répartition des effectifs BIATSS par catégorie dans les composantes et services

Composantes / Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS (*)			Total	Total	Total
	A	B	C	A	B	C	2015	2014	2013
UFR-ip Sciences Technologies Santé	14	9	19	5		10	57	60	61
Pôle 3 UFR Pédagogie Insertion Professionnelle		1	8			4	13	13	13
Pôle 3 UFR Finance Administration Recherche	1	1	7				9	9	9
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales						1	1	2	3
UFR-ip Arts Lettres et Langues			1				1	1	1
UFR-ip Droit Économie Gestion						1	1	2	2
Institut Universitaire de Technologie	3	7	8			1	19	18	20
Services centraux	35	30	35	16	6	15	137	126	123
Service de la formation tout au long de la vie	3	3	6	2		2	16	16	16
Maison de l'orientation et de l'insertion	3		2	3			8	8	8
Sce Univ. Activités Physiques Sportives		2	1				3	3	3
Bibliothèque Universitaire	10	8	12			1	31	33	34
Maison de l'international	1	2			3		6	7	6
Total	70	63	99	26	9	35	302	298	299

4.3 Répartition des effectifs des Services centraux

Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total	Total	Total
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Service hygiène et sécurité	6	6	7	1			7	6	7
Agence comptable	8	8	7	2	2	3	10	10	10
Maison de la culture / Maison de la communication	4	2	2	7	8	7	11	10	9
Direction des ressources humaines	15	13	12	4	2	3	19	15	15
Direction des finances, des achats et du contrôle interne	9	9	8			1	9	9	9
Direction des affaires générales et de l'aide au pilotage	1	1	2	3			4	1	2
Maison de la recherche et de la valorisation	4	4	4	4	3	3	8	7	7
Service technique immobilier et logistique	17	12	7	3	6	10	20	18	17
Présidence Secrétariat Général	3	3	4	3	5	3	6	8	7
Direction opérationnelle des systèmes d'Information	23	20	15	7	8	11	30	28	26
Service des études et de la scolarité	10	9	10	3	5	4	13	14	14
Total	100	87	78	37	39	45	137	126	123

→ Répartition par catégorie dans les Services centraux

Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total	Total	Total
	A	B	C	A	B	C	2015	2014	2013
Service hygiène et sécurité	2		4			1	7	6	7
Agence comptable	2	1	5			2	10	10	10
Maison de la culture / Maison de la communication	1	2	1	4		3	11	10	9
Direction des ressources humaines	3	9	3		3	1	19	15	15
Direction des finances, des achats et du contrôle interne	6	2	1				9	9	9
Direction des affaires générales et de l'aide au pilotage		1		2		1	4	1	2
Maison de la recherche et de la valorisation	3	1		2	1	1	8	7	7
Service technique immobilier et logistique	3	3	11	1		2	20	18	17
Présidence Secrétariat Général	2	1		2		1	6	8	7
Direction opérationnelle des systèmes d'Information	12	8	3	5	2		30	28	26
Service des études et de la scolarité	1	2	7			3	13	14	14
Total	35	30	35	16	6	15	137	126	123

4.4 Répartition et encadrement des étudiants dans les composantes

Composantes / Services	Effectifs BIATSS	Effectifs étudiants inscrits	Taux d'encadrement UAPV (nombre de personnels BIATSS pour 100 étudiants)	Contrats de recherche et d'apprentis	Effectif BIATSS Total	Effectifs étudiants inscrits 2014	Effectifs étudiants inscrits 2013
UFR-ip Sciences Technologies Santé	49	2 037	2,4%	8	57	1 851	1 780
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	25	4 516	0,6%		25	4 349	4 490
UFR-ip Arts Lettres et Langues							
UFR-ip Droit Économie Gestion							
Institut Universitaire de Technologie	19	469	4,1%		19	483	455
Total	93	7 022	1,3%	8	101	6 683	6 725

5 La démographie

Les personnels de l'UAPV sont en moyenne plus jeunes que les personnels au niveau national.

5.1 Répartition par âge

On constate une légère augmentation de l'âge moyen de l'ensemble des personnels entre 2014 et 2015, confirmant la tendance observée depuis 2011.

→ Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par classe d'âge :

L'âge moyen des personnels enseignants de l'UAPV est de 43,5 ans (47 ans pour les titulaires et 32,2 ans pour les contractuels).

Au niveau national, l'âge moyen des personnels enseignants du supérieur est de 47,5 ans.

Tranches d'âge	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015
20 – 25				22	24	23	22
26 – 30	4	4	5	33	36	44	37
31 – 35	22	23	27	11	9	12	33
36 – 40	39	40	41	4	5	1	43
41 – 45	57	60	56	5	2	3	62
46 – 50	59	69	66	4	4	4	63
51 – 55	46	33	27	3	2	2	49
56 – 60	32	29	30	3	5	6	35
61 – 65	17	20	22	2	2		19
+ de 65		1				1	0
Total enseignants	276	279	274	87	89	96	363

Zoom sur les tranches des agents de 61 ans et plus

Population	Grade	Effectifs	Section CNU / discipline / spécialisation
Enseignants chercheurs	PR CE	1	26 – Mathématiques appliquées et applications math.
		1	27 – Informatique
	PR 1C	1	07 – Sciences du langage
		1	09 – Langues et littératures françaises
		1	10 – Littératures comparées
		1	23 – Géographie, physique, humaine, économique et rég.
		1	60 – Mécanique génie mécanique génie civil
	1	66 – Physiologie	
	PR 2C	1	11 – Langues et littératures anglaises
	MCF HC	1	14 – Langues et littératures romanes
		1	68 – Biologie des organismes
MCF CN	1	07 – Sciences du langage	
	1	14 – Langues et littératures romanes	
	1	27 – Informatique	
Enseignants 2nd degré	PRAG HC	1	Economie gestion
	PRCE HC	1	Sciences économiques et sociales
		1	Sciences et vie de la terre
PAST	PR 2C	1	01 – Droit privé et sciences criminelles
		1	27 – Informatique
TOTAL		19	

→ Répartition des effectifs BIATSS par classe d'âge :

L'âge moyen des personnels BIATSS de l'UAPV est de 43,5 ans (45,7 ans pour les titulaires et 36,1 ans pour les contractuels).

Au niveau national, l'âge moyen des personnels BIATSS est de 46,2 ans (47,4 pour les titulaires et 41,3 pour les contractuels).

Tranches d'âge	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015
- de 20				2			2
20 – 25				11	7	14	11
26 – 30	12	17	12	9	18	16	21
31 – 35	19	14	20	18	16	14	37
36 – 40	33	31	33	6	7	10	39
41 – 45	50	45	43	10	18	19	60
46 – 50	43	45	41	8	6	12	51
51 – 55	47	36	28	1	3	4	48
56 – 60	18	24	23	4	4	4	22
61 – 65	10	6	6	1	1		11
Total BIATSS	232	218	206	70	80	93	302

Chez les BIATSS titulaires, l'âge moyen des personnels de catégorie A est de 45,9 ans (46,2 ans au niveau national) . Il est de 44,6 ans pour les personnels de catégorie B (45,6 ans au niveau national) et de 46,2 ans pour ceux de la catégorie C (47,1 ans au niveau national).

Chez les BIATSS contractuels, l'âge moyen des personnels de catégorie A est de 34 ans. Il est de 36,9 ans pour les personnels de catégorie B et de 37,5 ans pour ceux de la catégorie C.

Zoom sur la tranche d'âge 61 à 65 ans

Population	Corps	Effectifs	BAP (filiale ITRF)
AENES	ADJENES	2	
ITRF	ATRF	3	G : logistique / J : gestion / F : documentyation
	TECH	1	J : gestion et pilotage
	ASI	1	J : gestion et pilotage
Bibliothèques	Magasinier	1	
	BIBAS	1	
	Bibliothécaire	1	
Contractuels	équivalent cat. A	1	
TOTAL		11	

5.2 Répartition par sexe

→ Évolution de la répartition globale des effectifs par sexe :

La répartition globale montre que les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes. Elles représentent 53,5% de l'effectif total contre 46,5% pour les hommes.

A l'inverse, les femmes sont moins représentées chez les enseignants (42,4%) alors qu'elles sont plus nombreuses dans la filière BIATSS (66,9%).

	FEMMES			HOMMES			Total
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015
Total (enseignants et BIATSS)	356	351	366	309	315	303	665

→ Évolution de la répartition des effectifs enseignants par sexe :

	FEMMES			HOMMES			Total
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015
Total enseignants	154	156	170	209	212	200	363

→ Détail de la répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par sexe en 2015 :

Malgré une répartition inégale selon le corps/grade chez les enseignants, les femmes représentent 40,6% des enseignants titulaires à l'UAPV contre 38,1% au niveau national.

	FEMMES	HOMMES	Total
Total Enseignants titulaires	112	164	276

Sous-total Enseignant 1^{er}, 2nd degré, PLP, professeur EPS	22	28	50
--	----	----	----

MCF Classe Normale	53	73	126
MCF Hors Classe	19	21	40
Sous-total Maître de Conférences	72	94	166

PR 2 ^{ème} Classe	7	15	22
PR 1 ^{ère} Classe	8	18	26
PR Classe Exceptionnelle	3	9	12
Sous-total Professeur des Universités	18	42	60

	FEMMES	HOMMES	Total
Total Enseignants contractuels	42	45	87

ATER	10	4	14
Lecteurs / Maîtres langues	5	0	5
Doctorants	19	32	51
PAST (professeur et MCF associés)	2	7	9
Enseignants contractuels (FLE et post-doctorants)	6	2	8

→ Évolution de la répartition des effectifs BIATSS par sexe :

	FEMMES			HOMMES			Total
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015
Total BIATSS	202	195	196	100	103	103	302

→ **Détail de la répartition des effectifs BIATSS par filière et catégorie en 2015 :**

La répartition hommes/femmes des personnels BIATSS titulaires de l'UAPV ne suit plus la tendance générale : la part des agents féminins est égale à 65,1% dans notre Etablissement contre 69,7% au niveau national.

La féminisation dans notre Etablissement est supérieure à la moyenne nationale pour la filière ITRF (57 % contre 55 % au niveau national). En revanche la tendance est inversée dans la filière AENES (78,2% contre 85,3% au niveau national) et dans la filière bibliothèque où la part des agents féminins est de 65,4% à l'UAPV, contre 69,2% au niveau national.

	FEMMES	HOMMES	Total
Total BIATSS titulaires	151	81	232

La répartition hommes/femmes dans la filière AENES suit la tendance nationale pour la catégorie B avec un taux de féminisation égal à 85,7% à l'UAPV et 83,6% au niveau national. Pour la catégorie C ce taux est égal à 88,4% pour l'UAPV contre 90,5% au niveau national. En revanche, il est largement inférieur pour la catégorie A : 35,7% à l'UAPV contre 64,2% au niveau national.

Filières / catégories	FEMMES	HOMMES	Total
AENES cat. A	5	9	14
AENES cat. B	18	3	21
AENES cat. C	38	5	43
Total AENES	61	17	78

La répartition hommes/femmes dans la filière ITRF se situe légèrement au-dessus de la tendance nationale avec une représentation de 50% de femmes de catégorie A dans notre Etablissement contre 46,7% au niveau national. Il en est de même pour la catégorie C avec 68,1% de femmes à l'UAPV contre 61,6% au niveau national. La situation est légèrement inversée pour la catégorie B qui compte 51,4% de femmes à l'UAPV contre 52,4% au niveau national.

Filières / catégories	FEMMES	HOMMES	Total
ITRF cat. A	23	23	46
ITRF cat. B	18	17	35
ITRF cat. C	32	15	47
Total ITRF	73	55	128

Dans la filière Bibliothèques, le taux de féminisation de l'établissement est inférieur à la tendance générale : 60% de femmes de catégorie A à l'UAPV et 70,6% au niveau national. Pour la catégorie B, l'Université d'Avignon compte 71,4% de femmes contre 76,6% au niveau national. En revanche la part des femmes pour la catégorie C est égale à 66,7% à l'UAPV contre 62,1% au niveau national.

Filières / catégories	FEMMES	HOMMES	Total
Bibliothèques cat. A	6	4	10
Bibliothèques cat. B	5	2	7
Bibliothèques cat. C	6	3	9
Total Bibliothèques	17	9	26

→ **Détail de la répartition des effectifs BIATSS contractuels par catégorie en 2015 :**

	FEMMES	HOMMES	Total
Total BIATSS contractuels	51	19	70

Sous-total équivalent catégorie A	17	9	26
CDI	3		3
CDD	10	8	18
Contrat de recherche	4	1	5

Sous-total équivalent catégorie B	6	3	9
CDI			0
CDD	6	3	9

Sous-total équivalent catégorie C	28	7	35
CDI	6	1	7
CDD	20	4	24
Contrat d'apprentissage	2	2	4

→ **Répartition des effectifs BIATSS (titulaires et contractuels) par catégorie et par sexe :**

	FEMMES			HOMMES			Total
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015
Catégorie A	51	44	42	45	48	48	96
Catégorie B	47	44	49	25	28	24	72
Catégorie C	104	107	105	30	27	31	134
Total BIATSS	202	195	196	100	103	103	302

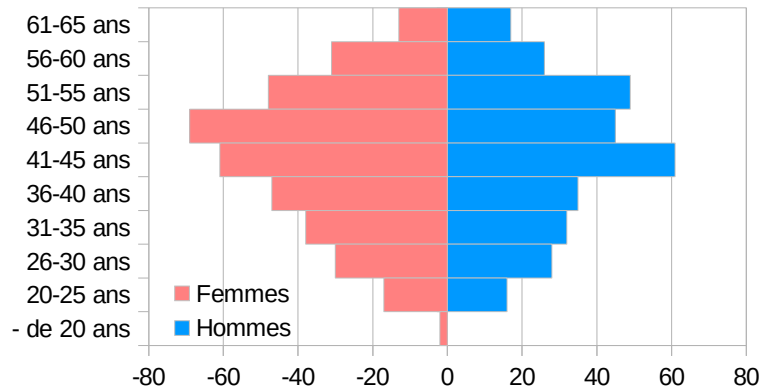
5.3 Pyramide des âges des personnels

→ Répartition par âge de l'ensemble des personnels

Données pyramide des âges de l'ensemble des personnels

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
- de 20 ans	-2	0
20-25 ans	-17	16
26-30 ans	-30	28
31-35 ans	-38	32
36-40 ans	-47	35
41-45 ans	-61	61
46-50 ans	-69	45
51-55 ans	-48	49
56-60 ans	-31	26
61-65 ans	-13	17

Pyramide des âges de l'ensemble du personnel

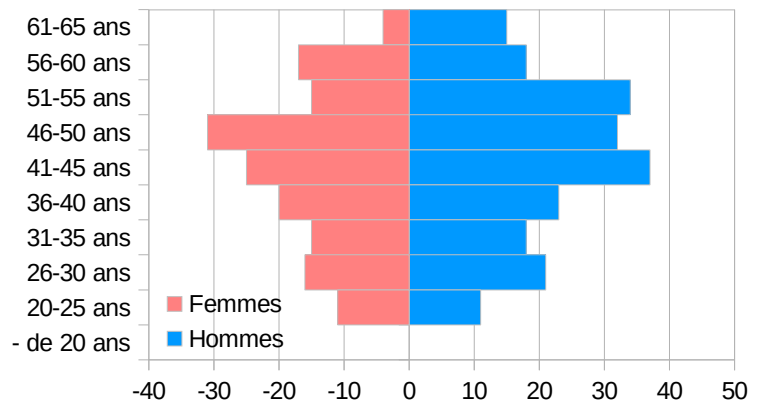


→ Répartition par âge des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs

Données pyramide des âges des personnels enseignants

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
- de 20 ans	0	0
20-25 ans	-11	11
26-30 ans	-16	21
31-35 ans	-15	18
36-40 ans	-20	23
41-45 ans	-25	37
46-50 ans	-31	32
51-55 ans	-15	34
56-60 ans	-17	18
61-65 ans	-4	15

Pyramide des âges des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs

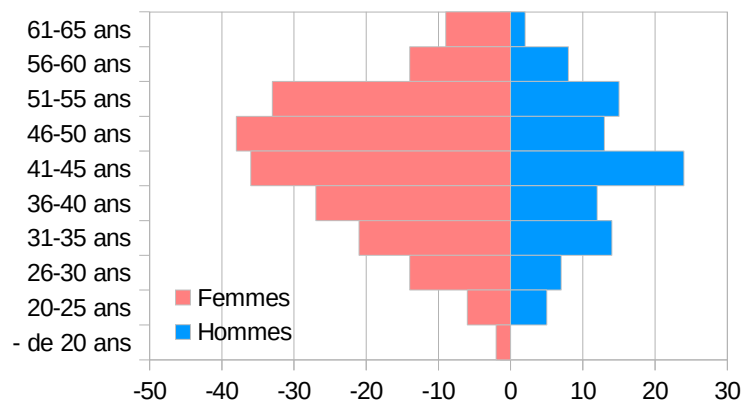


→ Répartition par âge des personnels BIATSS

Données pyramide des âges des personnels BIATSS

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
- de 20 ans	-2	0
20-25 ans	-6	5
26-30 ans	-14	7
31-35 ans	-23	14
36-40 ans	-27	12
41-45 ans	-36	24
46-50 ans	-38	13
51-55 ans	-33	15
56-60 ans	-14	8
61-65 ans	-9	2

Pyramide des âges des personnels BIATSS



Partie 2

Les MOUVEMENTS et PROMOTIONS

1 Les recrutements

1.1 Le recrutement des Enseignants et Enseignants-chercheurs

Entrées 2015 personnels Enseignants		Répartition des recrutements par sexe		Recrutements / mutations entrantes	
Corps	Recrutements / mutations entrantes	Femmes	Hommes	Total 2014	Total 2013
Professeurs des Universités	6	3	3	15	10
Maîtres de Conférences	7	4	3		
PRAG / PRCE	5	3	2		
TOTAL	18	10	8		

→ Campagne de recrutement des Enseignants-chercheurs

14 postes ont été publiés à la campagne synchronisée 2015 : 7 postes de PR et 7 postes de MCF.

Corps	Candidatures enregistrées	Dossiers reçus	Candidatures recevables		Candidats sélectionnés	Candidats classés	
			Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Professeurs des Universités	46	39	10	27	22	7	10
Maîtres de Conférences	256	236	104	128	47	17	14
TOTAL	302	275	114	155	69	24	24

Composition des comités de sélection :

En 2015, 14 comités de sélection se sont réunis. Ils étaient composés de 112 membres à parité égale avec 56 femmes et 56 hommes.

Ces 14 comités de sélection étaient présidés par 5 femmes et 9 hommes. La part des femmes présidentes de comité de sélection représente 36%.

→ Campagne de recrutement des Enseignants 2nd degré

6 postes ont été publiés à la campagne second degré 2015 : 3 postes de PRAG et 3 postes de PRCE.

Corps	Candidatures enregistrées	Dossiers reçus	Candidatures recevables		Candidats auditionnés	Candidats classés	
			Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
PRAG / PRCE	100	100	52	28	24	12	8

Composition des commissions ad hoc :

Les 6 commissions ad hoc qui se sont tenues en 2015 étaient composées de 29 membres, parmi lesquels 9 femmes et 20 hommes. La part des femmes représente 31% des membres ; 3 femmes étaient présidentes de commission, représentant une part de 50%.

→ Campagne de recrutement des ATER

Répartition des candidats	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	230	288	518
Recrutés	9	5	14

Lors de la campagne 2015 de recrutement d'ATER, 9 commissions composées de 66 membres se sont réunies.

Ces commissions de recrutement étaient composées de 32 femmes et 34 hommes.

La part des femmes membre de ces commissions de recrutement représente 48% .

Elles étaient présidées par 9 délégués CACR dont 6 femmes et 3 hommes. La part des femmes présidentes de commissions représente 67%.

1.2 Le recrutement des personnels BIATSS

Entrées 2015 personnels BIATSS				Répartition des entrées BIATSS par sexe		Recrutements / mutations / concours	
Corps	Mutations	Concours / BOE	Total	Femmes	Hommes	Total 2014	Total 2013
ADJENES	2		2	2		8	11
SAENES		1	1	1			
AAE	2		2	1	1		
BIBAS		1	1	1			
CONSERVATEUR	1		1		1		
Sous-total AENES/Bibliothèques	5	2	6	5	2		
ATRF		2	2	2			
TECHNICIEN RF	1		1	1			
IGE RF	1	5	6	3	3		
Sous-total ITRF	2	7	9	6	3		
TOTAL	7	9	16	11	5		

→ Mobilité 2015 : Bourse Interministérielle de l'Emploi Public

Nombre de postes publiés sur la BIEP	8
Nombre total de postes publiés par l'UAPV	9
Nombre de recrutements consécutifs à publication sur la BIEP	7

→ Loi du 12 mars 2012 (dispositif Sauvadet)

L'exercice 2015 a constitué la troisième année d'application de ce dispositif de titularisation. Comme en 2013 et 2014, le contingent global de postes ouverts correspondait au quart du nombre des personnels éligibles. A l'UAPV, 16 postes ont été ouverts au dispositif et 15 ont été pourvus par des agents contractuels éligibles.

Catégorie / Corps	Postes ouverts	Postes pourvus		
		Femmes	Hommes	Total 2015
Cat. A IGE RF	1	1		1
Cat. C ATRF *	15	11	3	14
TOTAL	16	12	3	15

(*) Recrutement des ATRF organisé par l'UAPV

Répartition des candidats	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	11	3	14
Recrutés	11	3	14

Le jury de recrutement pour les ATRF de la BAP J était composé de 3 membres : 3 femmes et 0 homme. Pour la BAP G, il était composé de 3 membres : 1 femme et 2 hommes.

2 Les mouvements

2.1 Les départs dans les effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs

Sorties 2015 personnels Enseignants				Mutations / retraites	
Corps	Mutations / mutations suite à promotion	Retraites et décès	Total sorties	Total 2014	Total 2013
Professeurs des Univ.	4	1	5	10	15
Maîtres de Conférences	3	5	8		
PRAG / PRCE		3	3		
TOTAL	7	9	16		

→ Délégations et Congés pour Recherche ou Conversion Thématique chez les Enseignants-chercheurs

La délégation a une durée variable selon le statut de l'enseignant, elle lui permet de poursuivre ses activités dans un autre établissement (public ou privé, en France ou à l'étranger) tout en étant payé par son établissement d'origine. Les modalités (financières en particulier) et objets sont fixés par convention entre l'établissement d'origine et l'établissement ou l'organisme d'accueil.

La délégation IUF a une durée de 5 ans.

Le CRCT peut être accordé sur demande à un enseignant-chercheur et lui permet de se consacrer à la recherche pour une période de 6 mois ou 1 an. Le bénéficiaire d'un CRCT est déchargé de son enseignement. Il continue à percevoir son salaire.

Au cours de l'année 2015, 5 MCF ont bénéficié d'un semestre de CRCT. 1 semestre a été accordé au titre du CNU et 4 semestres ont été accordés au titre de l'établissement.

les données s'entendent en nombre d'individus

	MCF		PR		Total 2015 année universitaire 2015-2016	Total 2014	Total 2013
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
Délégations CNRS		1			1	1	3
Délégations HCERES					0	1	
Délégations INRA	1				1	3	2
Délégations IUF					0	3	1
CRCT	1	4			5	6	6
<i>Dont CRCT accordés au titre du CNU</i>		1			1		
<i>Dont CRCT accordés au titre de l'établissement</i>	1	3			4		

2.2 Les départs dans les effectifs BIATSS

Sorties 2015 personnels BIATSS				Mutations / retraites	
Corps	Mutations / mutations suite à promotion	Retraites et décès	Total sorties	Total 2014	Total 2013
ADJENES	3	1	4	11	13
ATRF		1	1		
TECH RF	1	1	2		
IGE RF		2	2		
BIBAS	3		3		
TOTAL	7	5	12		

→ Zoom sur les disponibilités et détachements sortants

Au cours de l'année 2015, 10 agents ont été en disponibilité et 6 agents en position de détachement sortant.

Personnels enseignants	Disponibilité	Détachement
PR		3
MCF	4	1
PRAG		1
TOTAL	4	5

Personnels BIATSS	Disponibilité	Détachement
ADJENES / ATRF	3	
TECH	1	
BIBAS	1	
IGE	1	1
TOTAL	6	1

→ **Age moyen de départ à la retraite**

Après une diminution de l'âge moyen de départ à la retraite chez les enseignants entre 2013 et 2014, on constate une augmentation entre 2014 et 2015, l'âge moyen de départ à la retraite passant de 62,7 ans à 65,1 ans. La tendance est inverse chez les personnels BIATSS, l'âge moyen de départ à la retraite passant de 62,7 ans en 2014 à 58,6 ans en 2015.

Personnels enseignants

Corps	Age moyen de départ à la retraite	Age médian
Professeurs des Univ.	66,0	66
Maîtres de Conférences	62,2	63
PRAG / PRCE	65,0	65
Total 2015	65,1	66
<i>Total 2014</i>	<i>62,7</i>	<i>64</i>
<i>Total 2013</i>	<i>64,8</i>	<i>65</i>

Personnels BIATSS

Corps	Age moyen de départ à la retraite	Age médian
ADJENES / ATRF	53,5	54
TECH	62,0	62
IGE	62,0	62
Total 2015	58,6	61
<i>Total 2014</i>	<i>62,7</i>	<i>62</i>
<i>Total 2013</i>	<i>62</i>	<i>62</i>

→ **Éméritat**

Au 31 décembre 2015, l'UAPV compte au total 12 professeurs et maîtres de conférences émérites.

Corps d'origine	Femmes	Hommes	Total 2015
Professeurs des Univ.	3	8	11
Maîtres de Conférences		1	1
Total	3	9	12

3 Les promotions

3.1 Les promotions des Enseignants et Enseignants-chercheurs

Avancement de grade 2015		Répartition par sexe		Origine de l'avancement		Total 2015	Total 2014	Total 2013
Corps/Grade d'origine	Grade de promotion	Femmes	Hommes	Au titre du CNU	Au titre de l'établissement			
PR CE1	PR CE2	1			1	1	0	1
PR 1C	PR CE1	1	2	2	1	3	3	3
PR 2C	PR 1C	3	3	4	2	6	3	3
MCF CN	MCF HC	1	2	1	2	3	10	4
PRAG CN	PRAG HC					0	1	3
PLP CN	PLP HC					0	0	1
Total		6	7	7	6	13	17	15

3.2 Les promotions des BIATSS

Répartition par sexe pour les listes d'aptitudes et les tableaux d'avancement BIATSS 2015

Le tableau d'avancement correspond à la liste des agents proposés à un grade supérieur et retenus par l'autorité compétente (ministère ou rectorat selon le grade) après avis de la CPE, sur proposition de l'Établissement et après consultation de la commission administrative paritaire (nationale ou académique).

La liste d'aptitude correspond à la liste des agents proposés par l'établissement après avis de la CPE, pour un passage à un corps supérieur et retenus par l'autorité compétente (ministère ou rectorat selon le corps) après avis de de la commission administrative paritaire (nationale ou académique).

Corps / grade d'accueil	Promouvables		Candidats		Candidats promus	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes

Filière ITRF

Tableau avancement	IGR 1C	1	1	1	0	0	0
	IGE HC	1	0	0	0	0	0
	IGE 1C	5	4	2	3	1	2
	TECH CE	3	5	3	4	0	0
	TECH CS	5	1	3	0	0	0
	ATRF P1	1	3	0	2	0	0
	ATRF P2	2	2	1	1	0	1
	ATRF C1	14	4	12	2	0	0
Total	32	20	22	12	1	3	

Liste aptitude	IGR	9	12	1	4	0	0
	IGE	1	2	1	2	0	0
	ASI	9	11	5	7	1	0
	TECH	13	9	8	6	0	0
Total	32	34	15	19	1	0	

Filière AENES

Tableau avancement	SAENES CE	4	1	4	1	1	0
	SAENES CS	5	1	5	1	1	0
	ADJENES P1	0	2	0	2	0	0
	ADJENES P2	6	0	6	0	1	0
	ADJENES C1	8	1	8	1	3	1
Total	23	5	23	5	6	1	

Liste aptitude	ADAENES	9	3	0	0	0	0
	SAENES	25	5	3	1	0	0
Total	34	8	3	1	0	0	

Filière Bibliothèques

Tableau avancement	Magasinier P1	3	0	2	0	1	0
	Magasinier P2	2	1	2	0	0	0
	BIBAS CS	0	0	0	0	0	0
	BIBAS CE	1	0	1	0	0	0
Total	6	1	5	0	1	0	

Liste aptitude	Cons. Général	2	0	0	0	0	0
	Conservateur	3	1	2	0	0	0
	Bibliothécaire	3	2	2	2	0	0
	BIBAS	7	3	5	2	1	0
Total	15	6	9	4	1	0	

Promotion par concours et examen professionnel			Répartition par sexe	
Corps/Grade d'origine	Grade de promotion	Total	Femmes	Hommes
BIBAS CN	BIBAS CS	1	1	0
Contractuel	SAENES CS	1	1	0
ADJAENES C2	TECH CN	1	1	0
TECH CN	TECH CS	3	1	2
TECH CS	TECH CE	1	0	1
IGR 1C	IGR HC	1	0	1
Contractuel	ATRF C2	14	11	3
Contractuel	IGE C2	1	1	0
Total		23	16	7

*Dispositif
Sauvadet*

Au total sur l'année 2015, 50 agents ont bénéficié d'une promotion :

13 personnels enseignants et enseignants-chercheurs et 37 personnels BIATSS

Partie 3

Les REMUNERATIONS

1 La masse salariale

1.1 Répartition de la masse salariale par type de rémunération

Dépenses de masse salariale rattachées à chaque exercice, c'est à dire sur service fait au cours de l'année.

Le tableau ci-dessous correspond aux rémunérations et charges afférentes versées en contrepartie d'un service réalisé durant l'année n quelque soit la date à laquelle la paye est intervenue.

Catégories	Masse salariale 2015	Masse salariale 2014	Masse salariale 2013	Évolution 2013-2015
Rémunérations principales	20 939 440,34 €	20 753 774,16 €	20 767 979,67 €	+ 0,8%
Charges connexes	245 541,79 €	243 965,10 €	247 570,97 €	- 0,8%
Indemnités	2 256 934,94 €	2 071 177,23 €	1 830 762,25 €	+ 23,3%
Heures complémentaires	1 709 840,88 €	1 725 969,62 €	1 692 886,85 €	+ 1,0%
Vacations	258 789,99 €	202 158,51 €	245 389,24 €	+ 5,5%
Impôts et versement assimilés	511 139,40 €	503 178,99 €	503 078,28 €	+ 1,6%
Cotisations patronales	17 610 835,60 €	17 221 013,87 €	17 067 691,10 €	+ 3,2%
Prestations sociales obligatoires	41 791,43 €	35 883,43 €	51 086,23 €	- 18,2%
Prestations sociales facultative	9 423,10 €	8 480,41 €	8 458,50 €	+ 11,4%
Total	43 583 737,48 €	42 765 601,32 €	42 414 903,09 €	2,76%

Commentaires : les montants reportés dans ce tableau correspondent aux dépenses de masse salariale rattachées à chaque exercice, c'est-à-dire relatives à un service effectué au cours de l'année.

Pour ce qui concerne les services faits en 2015, les rémunérations qui ne seront versées qu'en 2016 ont fait l'objet d'une estimation. La colonne masse salariale 2015 inclut une part de prévision, la totalité des rémunérations et charges correspondant à un service effectué en 2015 n'ayant pas été encore versé à la date d'édition du document.

A noter : la masse salariale 2014 figurant sur le bilan social 2014 comprenait également une part d'estimation. Son montant définitif est reporté dans le tableau ci-dessus.

Lexique : Rémunérations principales : traitement brut (hors rémunérations versées dans le cadre des CLD)

Charges connexes : supplément familial de traitement, indemnités liées à la résidence et à la mobilité

Heures complémentaires d'enseignement : cours complémentaires, travaux dirigés dispensés par des personnels de l'établissement et des personnels extérieurs.

Vacations : administratives, techniques, pour activités accessoires et tutorat étudiant

Impôts et versements assimilés : versement transport et fonds national d'aide au logement (FNAL)

Cotisations patronales : versées par l'employeur au titre de la sécurité sociale maladie, vieillesse, pension civile, retraite complémentaire, invalidité, allocations familiales

Prestations sociales obligatoires : rémunérations versées dans le cadre des CLD, dépenses relatives aux accidents de service, du travail et de maladie professionnelle, allocations d'invalidité temporaire et les dépenses de capital-décès. Allocation d'aide au Retour à l'Emploi : derniers versements en 2010.

Prestations sociales facultatives : remboursement forfaitaire de transport trajets domicile-travail

1.2 Répartition de la masse salariale par type de personnel

Famille	Répartition ETPT moyen annuel		Répartition masse salariale brute	
	2015	2014	2015	2014
Enseignants et Enseignants-chercheurs	55,4%	55,8%	67,5%	68,5%
BIATSS	44,6%	44,2%	32,5%	31,5%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Définition : → ETPT Équivalent Temps Plein Travaillé : mesure de décompte des effectifs introduite par la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances). L'ETPT est calculé proportionnellement à la quotité du temps de travail sur la durée du recrutement sur l'année. Exemple : un agent à 80% recruté sur 6 mois de l'année civile, comptera pour 0.40 ETPT sur l'année. L'ETPT est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds.

La masse salariale globale de l'établissement est assortie d'un plafond des emplois correspondant à l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement. Ce plafond est fixé au moment du vote du budget. Il intègre le plafond des emplois État autorisé par le contrat pluriannuel et comprend les seuls emplois financés en tout ou partie par l'État, et le plafond d'emplois sur ressources propres. Le respect du plafond d'emplois en ETPT s'apprécie en moyenne sur l'année civile.

Le montant des dépenses de personnel ne doit pas dépasser la dotation annuelle de masse salariale de l'État majorée des ressources propres d'exploitation de l'établissement. Dans le cas où le Conseil d'Administration modifie l'enveloppe de masse salariale, son montant doit demeurer inférieur ou égal à la dotation annuelle de masse salariale de l'État, augmentée des ressources propres. Pour 2015, la consommation crédits de masse salariale se composait de :

Plafond de masse salariale – Crédits ouverts au budget 2015	43 954 321,39 €
Réalisé 2015 (consommation masse salariale personnels plafond État et ressources propres + dépenses hors PSOP - extourne charges à payer pour heures complémentaires, congés non pris et compte épargne temps 2014 + charges à payer 2015/2016.	43 922 312,85 €
Taux d'exécution	99,93%

1.3 Répartition de la masse salariale soumise aux plafonds par budget

Le tableau ci-dessous correspond aux payes versées durant l'année *n*, quelque soit l'exercice au cours duquel le service a été effectué. Ce choix résulte de l'impossibilité de répartir entre plafonds et entre type de personnels les dépenses correspondant à un service effectué en 2015 et n'ayant pas été encore versées à la date d'édition du document.

Masse salariale soumise au plafond État			
	2015	2014	2013
BIATSS	10 639 149,93 €	9 947 851,45 €	9 416 676,28 €
Enseignants et Enseignants-chercheurs	28 793 348,52 €	28 354 413,10 €	28 610 842,56 €

Masse salariale soumise au plafond UAPV			
	2015	2014	2013
BIATSS	3 302 530,82 €	3 322 191,32 €	3 434 839,22 €
Enseignants et Enseignants-chercheurs	990 614,38 €	987 845,33 €	970 126,75 €

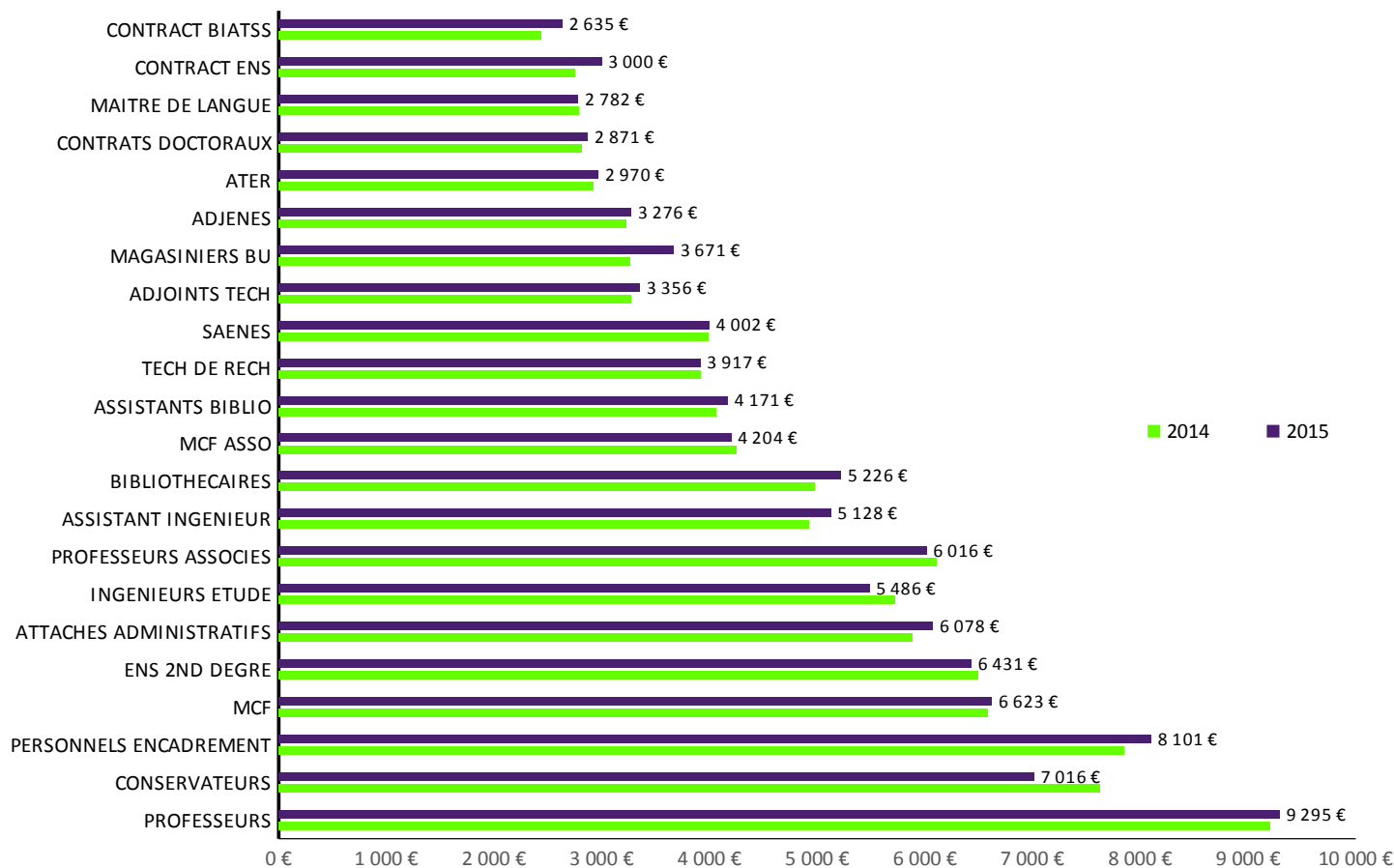
	2015	2014	2013	Évolution 2013-2015
TOTAL Masse salariale sur fiche de paye	43 725 643,65 €	42 612 301,20 €	42 432 484,81 €	+ 3,05%

Commentaires : les données reportées dans les tableaux ci-dessus concernent la paye sans ordonnancement préalable (fiches de paye) et ne prennent pas en compte le rattachement aux exercices.

1.4 Coûts totaux chargés moyens par corps *

On constate à la lecture des données présentant le coût salarial mensuel moyen (par ETPT) par catégorie de personnel titulaire, que le rapport entre le niveau de rémunération le plus élevé (professeur des universités) et le niveau de rémunération le plus faible (ADJENES) est de 2,84. Ce rapport est d'un peu moins de quatre (3,52) avec les contractuels BIATSS.

(*) Hors apprentis ; hors rappels ; hors heures complémentaires ; les primes mensuelles (hors rappels) sont incluses dans les coûts totaux par corps.



Coût total chargé = salaire brut + cotisations employeur

En 2015, la part des cotisations employeur s'élevait à 92,15% du brut pour les agents titulaires (hors primes et indemnités égales à 5 % du brut) et de 41,31% pour les agents contractuels permanents à 43,01% pour les agents contractuels non permanents.

2 Les salaires et primes

→ La grille des rémunérations principales au 31/12/2015

Les agents perçoivent une rémunération principale déterminée par leur corps, grade et leur échelon.

La rémunération brute est obtenue en multipliant l'Index nouveau majoré (INM) associé à l'échelon de l'agent par la valeur du point d'indice

valeur annuelle du point d'indice inchangée depuis le 01/07/2010: 55,5635 €

ENSEIGNANTS			
Corps	Type indice	INM	Brut annuel
Professeurs des Universités	début carrière	658	36 560,78 €
	fin carrière	1320	73 343,82 €
Maître de Conférences	début carrière	454	25 225,83 €
	fin carrière	963	53 507,65 €
Professeur Certifié et Professeur des Écoles	début carrière	349	19 391,66 €
	fin carrière	783	43 506,22 €
Professeur Agrégé	début carrière	379	21 058,57 €
	fin carrière	963	53 507,65 €
Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche 100%		441	24 503,50 €
Lecteur Langues étrangères		321	17 835,88 €
Maître Langues étrangères		417	23 169,98 €

Emplois fonctionnels	Type indice	INM	Brut annuel
Secrétaire Général (SGEPES groupe 2)	début carrière	658	36 560,78 €
	fin carrière	963	53 507,65 €
Administrateur	début carrière	658	36 560,78 €
	fin carrière	963	53 507,65 €
Agent Comptable (EPSCP groupe 2)	début carrière	619	34 393,81 €
	fin carrière	821	45 617,63 €

AENES			
Corps	Type indice	INM	Brut annuel
AAE (*)	début carrière	365	20 280,68 €
	fin carrière	963	53 507,65 €
SAENES	début carrière	326	18 113,70 €
	fin carrière	562	31 226,69 €
ADJENES	début carrière	321	17 835,88 €
	fin carrière	462	25 670,34 €

(*) Le corps des AAE regroupe les attachés, les attachés principaux, les attachés directeur de service (CASU) et les attachés hors classe

ITRF			
Corps	Type indice	INM	Brut annuel
IGR RF	début carrière	412	22 892,16 €
	fin carrière	963	53 507,65 €
IGE RF	début carrière	370	20 558,50 €
	fin carrière	783	43 506,22 €
ASI RF	début carrière	339	18 836,03 €
	fin carrière	604	33 560,35 €
TECH RF	début carrière	326	18 113,70 €
	fin carrière	562	31 226,69 €
AT RF	début carrière	321	17 835,88 €
	fin carrière	462	25 670,34 €

BIBLIOTHEQUES			
Corps	Type indice	INM	Brut annuel
Conservateur	début carrière	430	23 892,31 €
	fin carrière	1164	64 675,91 €
Bibliothécaire	début carrière	349	19 391,66 €
	fin carrière	658	36 560,78 €
Bibliothécaire Assistant Spécialisé	début carrière	326	18 113,70 €
	fin carrière	562	31 226,69 €
Magasinier	début carrière	321	17 835,88 €
	fin carrière	462	25 670,34 €

Grilles mises à jour au 01/01/2015

2.1 Répartition des salaires moyens des agents titulaires

Famille	Corps / Filière	Répartition ETPT moyen annuel (%)	Moyenne des traitements bruts annuels totaux	Moyenne annuelle des primes statutaires	Part des primes statutaires par rapport au traitement Brut
ENSEIGNANTS	Enseignants Chercheurs	82,5%	45 112 €	3 489 €	7,7%
	Enseignants 2nd Degré	17,5%	39 769 €	2 236 €	5,6%
Total Enseignants		100,0%	44 179 €	3 270 €	7,4%
BIATSS	Bibliothèques	12,6%	27 197 €	4 544 €	16,7%
	AENES	35,1%	22 584 €	4 612 €	20,4%
	ITRF	52,3%	24 580 €	4 975 €	20,2%
Total BIATSS		100,0%	24 211 €	4 793 €	19,8%
TOTAL TITULAIRES UAPV			35 551 €	3 928 €	11,0%

Ces indicateurs ont été calculés sans la prise en compte des rappels des années précédentes.

Les versements des primes enseignants PRES et PES/PEDR ont été rattachés à l'exercice budgétaire correspondant à leur notification.

Primes statutaires :

BIATSS : IAT, IFTS, Prime de Fonction Informatique, Ind. Spécifiques Bibliothèques, Ind. Responsabilité Admin, Ind. Charges Adm. Secre. Acad, Ind. Caisse, Ind. Gestion, PFR, PPRS.

Enseignants : PRES, Prime Administration, PEDR, PES, Prime Mobilité Pédagogique, PRP et PCA.

→ Part des primes et indemnités dans la rémunération globale des personnels titulaires

		Rémunération globale	Primes et indemnités	Part 2015 des primes et indemnités	Part 2014
Catégorie A	Femmes	6 517 900 €	617 387 €	9,47%	8,55%
	Hommes	9 506 060 €	917 325 €	9,65%	9,76%
Catégorie B	Femmes	1 035 778 €	180 471 €	17,42%	16,81%
	Hommes	637 473 €	125 984 €	19,76%	19,73%
Catégorie C	Femmes	1 418 871 €	159 864 €	11,27%	11,81%
	Hommes	466 062 €	50 639 €	10,87%	11,93%
Total		19 582 144 €	2 051 670 €	10,48%	10,24%

La **rémunération globale** correspond aux traitement bruts (primes et indemnités comprises), NBI et SFT, versés au titre de l'exercice 2015 (rappels exclus), hors heures complémentaires et vacations.

Primes et indemnités: IAT, IFTS, prime fonct. Informatique, prime tech bibliothèque, indem charges adm. Secre. Acad., Idem. Caisse et respons., indem. Gestion, PFR, Prime Part. Rech. Scientifq. PRES, prime Administration, PEDR, PES, PRP, PCA. Indem. Exceptionnelle, indem. Formation continue, indem. Habillement et chaussures, indem. Regisseur, indem. Spéciale, indem. Sujetions spéciales, indem. Membre de commission, prime part rech sur contrat, prime de rendement, GIPA.

Les versements des primes enseignants PES et PRES ont été proratisés pour les rattacher à l'exercice 2015.

→ Salaires moyens bruts par catégorie

SALAIRE MENSUEL MOYEN PAR ETPT	2015	2014	2013
PROFESSEURS	4 869,34 €	4 826,47 €	4 795,47 €
PERSONNELS ENCADREMENT	4 851,34 €	4 708,34 €	4 503,68 €
CONSERVATEURS	3 939,33 €	4 311,65 €	4 343,73 €
PROFESSEURS ASSOCIES	4 123,71 €	4 062,89 €	3 929,22 €
MAITRES DE CONFERENCE	3 472,07 €	3 447,09 €	3 407,46 €
ENSEIGNANTS SECOND DEGRE	3 306,36 €	3 373,76 €	3 313,82 €
ATTACHES ADMINISTRATIFS	3 463,97 €	3 344,34 €	3 247,88 €
INGENIEURS D'ETUDE	3 133,96 €	3 259,27 €	3 156,84 €
MCF ASSOCIES	3 115,46 €	3 104,28 €	3 044,93 €
BIBLIOTHECAIRES	2 951,83 €	2 899,62 €	2 813,18 €
ASSISTANTS INGENIEURS	2 892,18 €	2 770,29 €	2 712,29 €
BIBAS	2 359,90 €	2 287,26 €	2 260,88 €
SAENES	2 277,00 €	2 253,90 €	2 171,21 €
TECHNICIENS DE RECHERCHE	2 249,67 €	2 251,00 €	2 239,99 €
ATER	2 088,53 €	2 042,49 €	2 186,11 €
CONTRATS DOCTORAUX	2 019,77 €	1 980,85 €	1 977,04 €
CONTRACTUELS ENSEIGNANT	2 004,09 €	1 926,38 €	2 037,11 €
MAGASINIERS BU	1 826,46 €	1 798,83 €	1 765,16 €
ADJOINTS TECHNIQUES	1 807,84 €	1 790,27 €	1 806,74 €
ADJENES	1 817,61 €	1 781,65 €	1 722,92 €
CONTRACTUELS BIATSS	1 834,22 €	1 698,13 €	1 718,55 €
ENSEMBLE UAPV	2 876,41 €	2 856,21 €	2 839,13 €

Les Salaires moyens bruts sont calculés selon deux principaux critères :

Pour chaque année civile, tout le personnel correspondant y est intégré, qu'il décompte ou non de l'ETPT sur tous les mois de l'année. Non-prise en compte des rappels de paiement versés au cours de l'année et des heures complémentaires.

Les lecteurs de langues, les maîtres de langue, les contractuels enseignants et les apprentis ne figurent pas dans la liste précédente compte tenu de la spécificité de leur statut.

Salaires Brut = salaire Net + retenues salariales.

En 2015 à titre d'exemple, le salaire brut par Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) d'un professeur est de 4 869,34 € par mois en moyenne et celui d'un agent de l'UAPV - toutes catégories confondues - est de 2 876,41 €.

→ Rémunération mensuelle nette moyenne

TITULAIRES		Total ETPT mensuel	Salaires nets	Salaires net moyen 2015	Salaires net moyen 2014
Catégorie A	Femmes	1697	5 377 710,12 €	3 169,03 €	3 163,89 €
	Hommes	2375	7 910 945,37 €	3 330,60 €	3 320,76 €
Catégorie B	Femmes	462	848 351,97 €	1 837,25 €	1 849,18 €
	Hommes	272	518 151,71 €	1 902,38 €	1 870,82 €
Catégorie C	Femmes	784	1 160 758,28 €	1 480,45 €	1 474,97 €
	Hommes	253	379 058,86 €	1 498,37 €	1 469,56 €

CONTRACTUELS		Total ETPT mensuel	Salaires nets	Salaires nets moyen 2015	Salaires nets moyen 2014
Equivalent catégorie A	Femmes	648	1 157 991,77 €	1 788,40 €	1 688,49 €
	Hommes	598	1 108 084,85 €	1 851,99 €	1 838,77 €
Equivalent catégorie B	Femmes	64	84 080,78 €	1 318,29 €	1 356,24 €
	Hommes	36	50 439,07 €	1 401,09 €	1 305,20 €
Equivalent catégorie C	Femmes	397	515 548,01 €	1 300,12 €	1 236,26 €
	Hommes	82	100 716,68 €	1 226,61 €	1 183,84 €

Remarque : le salaire net comprend les primes et indemnités, heures complémentaires et vacances versées au cours de l'exercice 2015 (sans prise en compte de l'exercice de rattachement). Le salaire net est un « objet » fixe ; il n'est techniquement pas possible d'isoler du salaire net le salaire principal, les primes et les éventuelles rémunérations accessoires. Sont exclus de l'enquête les personnels ne décomptant pas d'ETPT (vacataires, CLD).

Zoom sur les déciles :

Décile	Salaires nets moyens	Partage de la population	Part cumulée population	Salaires nets moyens cumulés	Part salaires nets moyens cumulés
D1	1 376,19 €	0-D1	10%	97 168,75 €	5%
D2	1 517,65 €	D1-D2	20%	205 121,50 €	11%
D3	1 634,05 €	D2-D3	30%	330 410,12 €	18%
D4	1 764,64 €	D3-D4	40%	452 420,12 €	25%
D5	2 146,45 €	D4-D5	50%	596 473,72 €	33%
D6	2 642,44 €	D5-D6	60%	777 011,49 €	43%
D7	2 905,97 €	D6-D7	70%	985 537,31 €	54%
D8	3 264,37 €	D7-D8	80%	1 218 063,20 €	67%
D9	3 792,14 €	D8-D9	90%	1 480 608,09 €	81%
		D9-fin	100%	1 820 752,11 €	100%

D9 / D1 : 2,76

Salaires nets médians : 2 146,45 €

Étude réalisée sur les agents titulaires et contractuels, à partir du montant net total à payer divisé par le nombre d'ETPT enregistré pour l'année 2015.

Le premier décile (noté D1) est le salaire net moyen au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
Le neuvième décile (noté D9) est le salaire net moyen au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le premier décile est le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

Le rapport des deux déciles extrêmes (D9/D1) montre que le salaire net moyen des 10% des agents les mieux payés est au moins 2,76 fois supérieur à celui des 10% des agents les moins payés de l'UAPV

Le salaire net moyen médian est de 2146€ : 50% des agents de l'UAPV perçoivent un salaire net moyen inférieur à 2146€ et 50% perçoivent plus de 2146€.

Décile	Partage de la population	Effectifs par décile	Part des femmes par décile	Part des hommes par décile
D1	0-D1	76	76%	24%
D2	D1-D2	75	80%	20%
D3	D2-D3	78	56%	44%
D4	D3-D4	72	63%	38%
D5	D4-D5	76	58%	42%
D6	D5-D6	75	49%	51%
D7	D6-D7	75	44%	56%
D8	D7-D8	75	41%	59%
D9	D8-D9	75	43%	57%
	D9-fin	76	33%	67%

→ **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)**

En 2015, 62 agents ont bénéficié de la GIPA dont 45 personnels enseignants et enseignants-chercheurs et 17 personnels Biatss. Le montant total brut versé pour cette année représente 49 753€.

Genre	Catégorie A	Cat. B	Cat. C	Total
Femmes	26	3	2	31
Hommes	26	2	3	31
Total	52	5	5	62

2.2 Répartition des primes des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs

Type prime	Catégorie personnel	Taux annuel brut en vigueur au 31/12/2015	Effectifs concernés
PRES (1)	Enseignants Chercheurs / Enseignants	1 244,98 €	298
PEDR (à/c de la campagne 2014)	Membre IUF junior et senior	De 6 000 € à 10 000 €	3
	Enseignants-chercheurs dossiers notés 12 à 11	6 000,00 €	17
	Enseignants-chercheurs autres dossiers	4 000,00 €	5
PES/PEDR (jusqu'à la campagne 2013)	MCF / PR 2C / PR 1C et CE	De 3 889,35 € à 6 717,36 €	19
PA (1)	Président d'Université	27 626,52 €	1
	Directeur IUT	9 168,37 €	1
PCA (2)	Liste des fonctions et taux votés en CA	De 1 000 € à 5 000 €	32
PRP (2)	Liste des responsabilités et taux votés en CA	De 490,92 € à 3 927,36 €	139
Indemnité de fonction CNU (1)	Membres section	1 000,00 €	7

(1) Primes statutaires ou fixées par le ministère

(2) La masse financière brute s'élève à 94 424 € pour les PCA et à 191 639 € pour les PRP (année universitaire 2014/2015)

2.3 Indemnités de formation continue

Fonction	Montant annuel brut global	Effectifs concernés
Direction et responsabilité administrative	De 1 101,05 € à 11 425,24 €	5
Agents administratifs de l'IUT	De 204,55 € à 409,10 €	10
Enseignants de l'IUT	De 204,55 € à 6 013,47 €	14

2.4 Répartition des primes des personnels BIATSS

Type prime	Catégorie personnel / emploi fonctionnel	Taux annuel brut en vigueur au 31/12/2015	Catégorie	Effectifs concernés
IAT/PPRS	ADJENES / ATRF / MAG C2	2 246,52 €	C	41
	ADJENES / ATRF / MAG C1	2 321,52 €		31
	ADJENES / ATRF / MAG P2	2 348,40 €		20
	ADJENES / ATRF / MAG P1	2 450,16 €		7
PFR/PPRS/IFTS	SAENES / TECH / BIBAS CN	4 384,92 €	B	36
	SAENES / TECH / BIBAS CS	4 444,92 €		19
	SAENES / TECH / BIBAS CE	4 504,92 €		8
PFR	AAE	5 393,64 €	A	3
	APAE et AAEDS	De 7 355,88 € à 9 917,20 €		7
	Administrateur (seuil et plafond)	De 4 900 € à 29 400 €		2
PPRS	ASI	4 949,28 €	A	7
	IGE 2C	5 393,64 €		26
	IGE 1C	5 684,04 €		5
	IGE HC	5 974,56 €		1
	IGR 2C	7 355,88 €		2
	IGR 1C	9 000,72 €		2
	IGR HC	9 615,96 €		3
IFTS	Bibliothécaire	5 171,52 €	A	5
	Conservateur	6 818,16 €		3
	Conservateur chef de section	8 522,76 €		2
Indemnités de gestion	Agent Comptable EPSCP G2 (seuil et plafond)	De 8 480 € à 14 680 €	A	1
Indemnité de charges administratives	SGEPES groupe 2 (seuil et plafond)	De 10 465 € à 20 930 €		1

Montants annuels bruts au 31/12/2015

Pour les Personnels des bibliothèques, les montants incluent la prime de sujétion spéciale (cat C) et technicité (cat B et A)

→ Primes de fonction informatique

Fonction	Montant annuel brut PFI	Catégorie	Effectifs concernés
Chef de projet	De 4 578,39 € à 6 192,35 €	A	7
Programmeur de système d'exploitation			3
Programmeur et pupitreur	De 3 064,24 € à 4 117,26 €	B	7

→ **Primes des personnels contractuels enseignants et BIATSS**

Les personnels contractuels bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique à hauteur d'un tiers des primes versées aux personnels titulaires.

Les contractuels enseignants (autres qu'ATER, doctorants, lecteurs et maîtres de langue et PAST) sont également bénéficiaires de cette mesure. Les contrats de recherche, personnels recrutés sur des conventions ou sur contrat ANR, sont exclus de cette mesure.

Catégorie personnel	Taux annuel brut en vigueur au 31/12/2015	Effectifs concernés
Equivalent catégorie C	797,76 €	31
Equivalent catégorie B	1 557,00 €	9
Equivalent catégorie A	1 915,32 €	26

→ **Répartition de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)**

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) est un complément de rémunération indemnitaire lié à la nature de l'emploi effectivement exercé et à l'exercice de certaines fonctions définies réglementairement. Elle rentre en compte pour le calcul de la retraite. Le bénéfice de la NBI est attaché à l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière.

La NBI est versée mensuellement et prend la forme d'un certain nombre de « points d'indice » venant s'ajouter aux points d'indice découlant du grade et de l'échelon de l'agent.

L'établissement est doté de 41 NBI qui représentent 755 points d'indice. Valeur annuelle du point d'indice : 55,5635 €

La masse financière brute de cette indemnité s'élève à 41 950 €.

Catégorie	Nombre de points attribués	Fonction	Structure d'affectation
-----------	----------------------------	----------	-------------------------

Responsables administratifs de catégorie A

Secrétaire général	50	DGS	Services centraux
Agent comptable	40	Agent comptable	Services centraux
DGS Adjoints	30	Directrice des Ressources humaines	Services centraux
	30	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Services centraux
Directeurs	21	Directeur de la DOSI	DOSI
	21	Directeur Maison de la Recherche et de la Valorisation	Maison de la Recherche et de la Valorisation
	21	Directeur de la Maison de la Communication	Maison de la Communication
	21	Directeur de la Maison de la Culture	Maison de la Culture
Responsables de services	20	Responsable service technique immobilier logistique	Services centraux
	20	Responsable service des études et de la scolarité	Services centraux
	20	Conseiller de prévention, Responsable du service hygiène et sécurité	Services centraux
	20	Responsable de la Maison de l'Orientation et de l'Insertion	Maison de l'Orientation et de l'Insertion
Responsable encadrement administratif	19	Responsable de l'UFR-ip Sciences, Technologies, Santé	UFR ip STS
	19	Responsable du pôle pédagogie et du pôle finances des 3 UFR ip	UFR ip DEG, ALL et SHS
	19	Responsable administratif IUT	IUT
	19	Responsable du pôle administratif et financier de la Maison de l'International	Maison de l'International
	19	Responsable administratif du service de la formation continue	Service de la Formation tout au long de la vie
RA Adjoints	15	RA Adjoint STS	UFR ip STS
	15	RA Adjoint STS	UFR ip STS
Adjoints services centraux	16	Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines	Services centraux
	15	Responsable budget	Services centraux
	15	Fondé de pouvoir	Services centraux
	15	Adjoint Directeur de la DOSI	DOSI
	15	Adjoint responsable du STIL	Services centraux

Responsables techniques de catégorie A, B et C

1 - Responsable d'appareil scientifique lourd	12	Responsable technique de laboratoire (chimie UMR A408 SQPV)	UFR ip STS
	12	Chargement des produits cryogéniques (chimie IBMM)	UFR ip STS
	12	Responsable gestion du parc scientifique dépt biologie	UFR ip STS
	12	Responsable compteur à scintillation, tritium, carbone 14	UFR ip STS
2 - Personnel chargé de spécialités rares	11	Responsable autoclave	IUT
	11	Responsable atelier machines outils	UFR ip STS
	11	Responsable animalerie	UFR ip STS
3 - Personnel chargé de fonctions présentant certains risques	11	Responsable spectromètre de masse pour analyse O18 et C13	UFR ip STS
	11	Chimie du patrimoine culturel	UFR ip STS
4 - Responsable technique d'implantation	11	Responsable du parc analytique du laboratoire GREEN	UFR ip STS
	11	Responsable Technique	IUT
	11	Responsable gestion du parc scientifique pôle agrosociences	UFR ip STS
	11	Responsable du parc audiovisuel	DOSI
	11	Responsable laboratoire d'analyses chimiques	UFR ip STS
	12	Responsable technique du pôle sportif	SUAPS
	12	Responsable du parc de matériel scientifique de la halle de technologie	IUT

5 - Responsable technique d'organisation d'équipe	11	Responsable technique immobilier	Services centraux
	11	Responsable pôle sécurité, incendie, sureté	Services centraux
	12	Responsable d'équipe bâtiment	Services centraux
	12	Responsable d'équipe maintenance et mise en conformité	Services centraux
	12	Suivi de l'activité des entreprises, entretien et espaces verts (multi sites)	Services centraux
Total	755		

2.5 Les Heures complémentaires d'enseignement

Lorsque les heures d'enseignement dues statutairement par les enseignants en poste ne suffisent pas pour couvrir l'intégralité de la charge d'enseignement découlant des formations dispensées, l'établissement doit confier des heures complémentaires à des enseignants en poste ou des vacances d'enseignement à des intervenants extérieurs.

Des formations ont recours par définition et obligation à des personnels externes (cas de l'IUT)

Dépenses de masse salariale	2015		2014		2013	
Heures complémentaires d'enseignement effectuées par des personnels UAPV (1)	564 247 €	33%	573 179 €	33%	542 629 €	32%
Vacations d'enseignement effectuées par des intervenants extérieurs à l'UAPV (2)	1 145 593 €	67%	1 152 791 €	67%	1 150 257 €	68%
TOTAL	1 709 841 €		1 725 970 €		1 692 887 €	

(1) Sont considérés comme "personnels UAPV", les personnels titulaires, les contractuels BIATSS et enseignants, les enseignants associés, les lecteurs et maîtres de langues.

Le statut d'ATER et de doctorant contractuel ne permet pas de faire d'heures complémentaires d'enseignement.

(2) Sont considérés comme "personnes extérieures à l'UAPV" les vacataires et les intervenants ayant le statut d'étudiant

NB : les montants correspondent aux dépenses de masse salariale rattachées à chaque exercice, c'est à dire sur service fait au cours de l'année.

Pour ce qui concerne les services faits en 2015, les rémunérations qui ne seront versées qu'en 2016 ont fait l'objet d'une estimation.

A noter : la masse salariale 2014 figurant sur le bilan social 2014 comprenait également une part d'estimation. Son montant définitif est reporté dans le tableau ci-dessus.

→ Les vacances administratives et techniques

Périmètre pris en compte : les vacances administratives et techniques des agents contractuels et des étudiants, le tutorat étudiant, les vacances pour activités accessoires des agents titulaires.

	2015	2014	2013
Dépenses de masse salariale	258 790 €	202 159 €	245 389 €

Partie 4

La FORMATION

1 Répartition budgétaire du Plan Universitaire de Formation (PUF)

Répartition par type de dépenses

	Montant en euros		Actions collectives	Actions individuelles
Coût pédagogique	58 278,01 €	Dépenses	69,65%	30,35%
Frais annexes (repas, hébergement, transport)	8 242,84 €			
TOTAL	66 520,85 €			

Au total, 564 agents de l'université ont suivi une action de formation professionnelle en 2015 pour un volume global de 814 jours de formation.

L'augmentation du nombre de stagiaire s'explique, pour partie, par l'intégration des chiffres de la bibliothèque universitaire dans le bilan.

Les dépenses de formation ont augmenté suite à projets de formation individuel qui ont pu être mis en place grâce aux financements du FIPHFP (un congé de formation professionnel de 868 heures et deux formations individuelles d'adaptation au poste de travail).

Également, la mutualisation du parcours management s'est poursuivi sur 2015 avec la constitution d'un groupe UAPV/INRA puis INRA/UAPV/CROUS.

Sont incluses, pour 2015, dans les actions collectives les formations métiers aux logiciels d'applications de gestion.

2 Les actions de formation PUF

2.1 Évolution des actions de formation

→ Nombre de jours de formation et stagiaires par type d'actions

PUF	2015		2014		2013	
	Nombre total de jours	Nombre de stagiaires	Nombre total de jours	Nombre de stagiaires	Nombre total de jours	Nombre de stagiaires
<u>ACTION T1</u> : Adaptation au poste de travail	284,8	334	124,8	119	152,3	77
<u>ACTION T2</u> : Évolution des métiers	295,3	168	97,2	61	82	52
<u>ACTION T3</u> : Acquisition de nouvelles compétences	184,2	23	74,5	47	77,7	31
Préparation concours	50,5	39	43,2	77	63	79
Total	814,8	564	339,7	304	375	239

→ Durée moyenne des formations par stagiaire et par catégorie

PUF	2015			2015	2014	2013
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Durée moyenne	Durée moyenne	Durée moyenne
<u>ACTION T1</u> : Adaptation au poste de travail	1,4	0,9	0,5	1	1	1,0
<u>ACTION T2</u> : Évolution des métiers	1,5	1,5	2,3	1,8	1,6	1,6
<u>ACTION T3</u> : Acquisition de nouvelles compétences	2,4	1,6	21,9	8,0	1,6	1,6
Préparation concours	2,1	1,3	1,0	1,3	0,6	0,6
Total	1,5	1,2	1,6	1,4	1,1	1,6

2.2 Répartition des actions de formation

Répartition du PUF par actions individuelles / collectives	2015		2014		2013	
	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES
Actions individuelles	30	36	26	32	18	21
Actions collectives	58	528	23	272	25	218
Total	88	564	49	304	43	239

3 Répartition des stagiaires inscrits par catégorie

PUF - ANNEE 2015	Actions	CAT.A	CAT.B	CAT.C	TOTAL
Nombre de stagiaires	T1	93	83	158	334
Nombre total de jours		126	77,8	81	284,8
Nombre de stagiaires	T2	66	41	61	168
Nombre total de jours		96	61,3	138	295,3
Nombre de stagiaires	T3	7	9	7	23
Nombre total de jours		16,8	14	153,3	184,2
Nombre de stagiaires	Préparation concours	9	7	23	39
Nombre total de jours		19	9,2	22,3	50,5
TOTAUX					
NOMBRE DE STAGIAIRES		175	140	249	564
NOMBRE TOTAL DE JOURS		257,8	162,3	394,6	814,8

PUF - ANNEE 2014	Actions	CAT.A	CAT.B	CAT.C	TOTAL
Nombre de stagiaires	T1	31	47	41	119
Nombre total de jours		29	47	48,8	124,8
Nombre de stagiaires	T2	23	22	16	61
Nombre total de jours		41	32,5	23,7	97,2
Nombre de stagiaires	T3	13	11	23	47
Nombre total de jours		19,8	8,7	46	74,5
Nombre de stagiaires	Préparation concours	13	16	48	77
Nombre total de jours		13	17,2	13	43,2
TOTAUX					
NOMBRE DE STAGIAIRES		80	96	128	304
NOMBRE TOTAL DE JOURS		102,8	105,4	131,5	339,7

A compter de 2014, la répartition des stagiaires par catégorie inclue les agents titulaires ainsi que les contractuels

PUF - ANNEE 2013	Actions	CAT.A	CAT.B	CAT.C	Contractuels	TOTAL
Nombre de stagiaires	T1	38	19	9	11	77
Nombre total de jours		74,5	37,2	16,7	24	152,3
Nombre de stagiaires	T2	18	15	7	12	52
Nombre total de jours		33,7	20,7	10,8	16,8	82
Nombre de stagiaires	T3	10	9	9	3	31
Nombre total de jours		25,2	24	22,5	6	77,7
Nombre de stagiaires	Préparation concours	8	10	2	59	79
Nombre total de jours		9,5	12,1	3	38,4	63
TOTAUX						
NOMBRE DE STAGIAIRES		74	53	27	85	239
NOMBRE TOTAL DE JOURS		142,8	93,9	53	85,2	375

Répartition des stagiaires par type de formation et par genre

Actions PUF 2015	Sexe	CAT. A	CAT. B	CAT. C
T1	Femme	54	43,3	69,5
	Homme	72	34,5	11,5
T2	Femme	43,5	47,5	67,7
	Homme	52,5	13,8	70,3
T3	Femme	15,8	11,5	8,7
	Homme	1	2,5	144,7
Préparation concours	Femme	15	6,2	15,5
	Homme	4	3	6,8
TOTAUX				
NOMBRE TOTAL DE JOURS		257,8	162,3	394,7

Actions PUF 2014	Sexe	CAT. A	CAT. B	CAT. C
T1	Femme	17,8	34,5	35,7
	Homme	11,2	12,5	13,2
T2	Femme	27,5	28,0	17,2
	Homme	13,5	4,5	6,5
T3	Femme	13,8	8,2	42,8
	Homme	6	0,5	3,2
Préparation concours	Femme	2,2	5,8	12,3
	Homme	10,8	11,3	0,7
TOTAUX				
NOMBRE TOTAL DE JOURS		102,8	105,3	131,6

Actions PUF 2013	Sexe	CAT. A	CAT. B	CAT. C	Contractuels
T1	Femme	26,5	15,5	12	16,5
	Homme	48	21,7	4,7	7,5
T2	Femme	8,3	13,7	6,2	16,8
	Homme	25,3	7	4,7	
T3	Femme	14,2	14	20,16	6
	Homme	11	10	2,3	
Préparation concours	Femme	6	7,1	3	35,3
	Homme	3,5	5		3,2
TOTAUX					
NOMBRE TOTAL DE JOURS		142,8	93,9	53	85,3

Coût pédagogique par catégorie et par genre

ANNEE 2015	CAT. A	CAT. B	CAT. C	Total
Femme	14 228,57 €	7 658,28 €	8 606,96 €	30 493,81 €
Homme	16 210,58 €	3 616,97 €	7 956,65 €	27 784,20 €
Total	30 439,15 €	11 275,25 €	16 563,61 €	58 278,01 €

ANNEE 2014	CAT. A	CAT. B	CAT. C	Total
Femme	9 141,40 €	9 331,73 €	10 483,44 €	28 956,57 €
Homme	6 730,87 €	3 011,91 €	3 898,86 €	13 641,64 €
Total	15 872,27 €	12 343,64 €	14 382,30 €	42 598,21 €

ANNEE 2013	CAT. A	CAT. B	CAT. C	Contractuels	Total
Femme	5 695,42 €	4 157,52 €	3 242,38 €	9 688,65 €	22 783,97 €
Homme	10 938,24 €	3 200,91 €	1 078,00 €	1 506,75 €	16 723,89 €
Total	16 633,66 €	7 358,43 €	4 320,38 €	11 195,40 €	39 507,86 €

4 Les actions de formations hors PUF

Les personnels de l'UAPV ont accès à des offres de formations extérieures à l'Établissement. Le plan national de formation des personnels BIATSS, le Plan Académique de Formation, l'Institut Régional d'Administration de Bastia et la Délégation Interministérielle Provence Alpes Côte d'Azur offrent une large palette d'actions de formations complémentaires à celles mises en œuvre dans le cadre du PUF.

→ Répertoires des métiers

Il existe deux répertoires des métiers :

> REFERENS II Référentiel des emplois-types pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Observatoire des métiers et compétences (mis à jour en novembre 2007)

> REME Répertoire des Métiers et des compétences qui couvre l'ensemble des missions du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'éducation nationale (mis à jour en novembre 2011)

Partie 5

Les CONDITIONS de TRAVAIL d'HYGIENE et de SECURITE

1 La médecine de prévention

La médecine de prévention a pour mission de prévenir toute altération de la santé des personnels du fait de leur travail.

L'activité de prévention s'exerce par la surveillance médicale des agents et l'action sur le milieu professionnel.

A l'Université d'Avignon, ce service est assuré au travers d'une convention signée avec l'AIST (Association Inter-entreprise pour la Santé au Travail).

Les personnels de l'UAPV sont suivis sur deux centres AIST, un situé sur le site Agroparc qui prend en charge les personnels des Sciences et Agrosiences, CERI et IUT et un centre rue Thiers qui prend en charge les personnels du site Sainte Marthe, de la Formation continue et du Pôle sportif.

Les convocations annuelles sont réparties selon le type de visite et en fonction des deux sites de l'établissement :

Type de visite	Nombre d'agents
Surveillance médicale simple (tous les 5 ans)	95
Surveillance médicale renforcée (annuelle)	125

Répartition des visites	Nombre d'agents
Site Centre Ville	128
Site Agroparc	57
Total annuel	185

Chaque visite est facturée à l'Université d'Avignon 80 euros hors taxes soit 96 euros TTC.

La médecine de prévention représente un budget annuel de 14 800 euros HT soit 17 760 euros TTC.

Types de visites

→ Les visites périodiques

Les visites médicales périodiques sont quinquennales et concernent l'ensemble du personnel.

Les personnels qui bénéficient d'une surveillance médicale renforcée sont convoqués à une visite annuelle.

Sont concernés, les personnels :

- travaillant dans les laboratoires ou affectés à certains travaux comportant des exigences ou des risques spéciaux
- handicapés
- les femmes enceintes

→ Les visites de reprise après un arrêt de travail

Elles ont pour but de vérifier l'aptitude des personnels à reprendre leur poste et ont lieu dans les cas suivants:

- absence pour cause de maladie professionnelle
- retour de congé maternité

Des aménagements de poste de travail peuvent être proposés par le médecin du travail, notamment pour les personnes en situation de handicap.

En dehors des visites réglementaires, des visites exceptionnelles peuvent être effectuées lorsque la situation médicale l'exige.

L'action sur le milieu professionnel, au bénéfice individuel et collectif des personnels est essentiellement préventive et a pour but de mener ou de proposer des actions de prévention, de correction ou d'amélioration des conditions de travail.

Les médecins du travail participent aux réunions du CHSCT, aux études de poste concernant l'exposition aux risques cancérigènes mutagènes et reprotoxiques et aux études de poste dans le cadre du maintien dans l'emploi. Enfin ils rencontrent les responsables ressources humaines dans le cadre des risques psycho-sociaux.

Les personnels peuvent également solliciter à titre personnel un rendez vous avec le médecin de prévention, directement auprès de l'AIST.

→ La mise en place des Fiches d'exposition aux risques (FER)

Le code du travail exige que l'employeur établisse pour chaque travailleur exposé à certains risques une fiche d'exposition aux risques ou FER.

Les personnels concernés par celle-ci sont les travailleurs au contact de substances dangereuses et/ou rayonnement ionisants et/ou de rayonnements optiques artificiels.

Ces fiches complétées et signées annuellement par les personnels concernés et contresignées par les chefs de services et/ou directeurs de laboratoires sont conservées dans le dossier de l'agent à la DRH. Une copie est fournie à l'agent et au médecin de prévention qui le suit.

La FER permet au médecin de suivre efficacement l'agent.

La mise en place des FER a été validée par le Conseil Hygiène et Sécurité de janvier 2011.

Depuis leur mise en place, 98 FER ont été renseignées.

2 La situation de handicap

Au 31/12/2015, 27 personnels sont déclarés en situation de handicap à l'UAPV.

Chaque année, un recensement est organisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche suite à la signature d'une convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

La prise en compte des situations de handicap a permis aux agents concernés de préciser leurs besoins (aménagement du poste de travail, temps partiel de droit, priorité pour les mutations, prise en compte du handicap dans le dossier retraite, bonification des chèques vacances) afin de faire valoir leurs droits.

→ Répartition des effectifs

Équivalent catégorie	Personnels BIATSS	Personnels enseignant
Cat. A	6	4
Cat. B	4	
Cat. C	13	
Total	23	4

L'établissement n'atteignant pas le taux d'emploi légal de 6% d'agents en situation de handicap, une contribution est versée au FIPHFP.

Pour la déclaration relative à l'année 2015, l'UAPV a réglé une contribution égale à 80 522€, après réduction particulière de 8 282€ sur le montant total de la contribution qui s'élevait initialement à 88 804€.

La réduction particulière est calculée en fonction de certaines dépenses prévues par le code du travail, dans la limite de la moitié de l'obligation d'emploi.

La base de calcul de cette réduction prend en compte 2 939€ de dépenses réalisées dans le cadre des ateliers protégés et 23 131€ de dépenses affectées à des mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées :

- action sociale pour les personnels en situation de handicap
- formations pour les personnels en situation de handicap
- dépenses relatives aux vacataires qui accompagnent les étudiants en situation de handicap
- aménagements des postes de travail
- convention avec Handispensable, cabinet de conseil et de recrutement pour favoriser l'intégration du handicap

→ Évolution du taux d'emploi des personnels en situation de handicap

Année	Taux d'emploi de l'UAPV	Taux d'emploi chez les personnels BIATSS	Taux d'emploi chez les personnels enseignants
2015	4,1%	7,62%	1,10%
2014	2,9%	5,70%	0,54%
2013	2,7%	5,69%	0,27%
2012	2,2%	4,81%	0,00%

3 Les formations dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité

En 2015, 101 agents ont suivi une formation « hygiène et sécurité ».

Ils étaient 126 agents à bénéficier d'une formation « hygiène et sécurité » en 2014, contre 61 agents en 2013.

Domaines de formation	Durée totale de la formation (en jours)	Total agents formés	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
CHSCT	62	13	4	9
Guide et serre file	18,7	56	40	16
RSST	17,5	15	5	10
SSI	2	6	2	4
SSIAP1	37,5	3		3
SST	18,7	8	7	1
TOTAL	156,4	101	58	43

4 Risques professionnels

→ Les Accidents du Travail et les maladies professionnelles

	BIATSS			Enseignants et Enseignants-chercheurs			Nombre total de jours	Nombre total d'AT
	Nombre de jours	Nombre d'AT dans l'année	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'AT dans l'année	Nombre d'agents concernés		
Accidents de travail	87	6	6				87	6
Accidents de trajet	81	4	4				81	4
Maladies professionnelles							0	0
TOTAL	168	10	10	0	0	0	168	10

Le nombre total d'accident du travail est en augmentation par rapport à 2014 passant de 7 à 10 agents concernés. Le nombre total de jours est en augmentation : il passe de 139 à 168 jours d'AT.

Comme pour l'année 2014, aucun personnel enseignant n'est concerné en 2015.

→ Répartition par sexe des accidents du travail et des maladies professionnelles

	BIATSS			Enseignants et Enseignants-chercheurs			Total 2015	Total 2014
	Femmes	Hommes	Total agents concernés	Femmes	Hommes	Total agents concernés		
Accidents du travail	3	3	6				6	4
Accidents de trajet	2	2	4				4	2
Maladies professionnelles							0	1
TOTAL	5	5	10	0	0	0	10	7

→ Coût de la formation des membres du CHSCT

Au cours de l'année 2015, 13 membres du CHSCT ont été formés. Le coût de cette action de formation a représenté 6 000 euros.

5 Les congés de maladie des personnels enseignants et BIATSS

Type de congés	Nombre d'agents concernés			Part des effectifs concernés	TOTAL 2014	TOTAL 2013	Évolution 2013/2015
	Enseignants et Enseignants-chercheurs	BIATSS	TOTAL 2015				
Congé Longue Maladie (titulaires)	0	1	1	0,15%	6	5	-80,0%
Congé Longue Durée (titulaires)	0	3	3	0,45%	5	1	200,0%
Congé Grave Maladie (contractuels)	1	2	3	0,45%	0	1	200,0%
Congé Ordinaire de Maladie (titulaires et contractuels)	26	150	176	26,47%	169	137	28,5%
TOTAL	27	156	183	27,52%	180	144	27,1%

→ Répartition des arrêts de travail par sexe

Type de congés	Nombre d'agents concernés				
	Enseignants et Enseignants-chercheurs		BIATSS		TOTAL 2015
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Congé Longue Maladie (titulaires)	0	0	0	1	1
Congé Longue Durée (titulaires)	0	0	3		3
Congé Grave Maladie (contractuels)	1	0	2	0	3
Congé Ordinaire de Maladie (titulaires et contractuels)	13	13	114	36	176
TOTAL	14	13	119	37	183

6 La quotité de travail

6.1 Les personnels enseignants à temps partiel

Chez les enseignants titulaires, le temps partiel ne concerne que 0,3% de nos effectifs enseignants du second degré.

Population	Quotité de travail					Nombre d'agents à temps partiel	Part des agents à temps partiel
	50%	60%	70%	80%	90%		
Enseignants-chercheurs						0	0,0%
PRAG	1					1	0,3%
Total	1	0	0	0	0	1	0,3%

→ Répartition par sexe des personnels enseignants à temps partiel

Population	Personnels enseignants à temps partiel		Nombre d'agents à temps partiel	Part des agents féminins	Part des agents masculins
	Femmes	Hommes			
Enseignants-chercheurs			0		
PRAG		1	1	0%	100%
Total	0	1	1	0%	100%

6.2 Les personnels BIATSS à temps partiel

En 2015, 62 personnels BIATSS titulaires et contractuels ont bénéficié d'un temps partiel allant de 50 à 90%. Le temps partiel chez les personnels BIATSS représente une part de 20,5%. Au niveau national le temps partiel chez les personnels BIATSS représente 10,6%.

A l'UAPV, la quotité la plus représentée est le 80% qui concerne 50 agents, soit plus de 80% des temps partiels.

La part des agents de la filière AENES de l'UAPV exerçant à temps partiel est égale à 7,9% contre 15,1% au niveau national. Celle des personnels ITRF se rapproche des chiffres nationaux : 7% à l'UAPV pour 5,7% au niveau national. Enfin les personnels des bibliothèques exerçant à temps partiel représentent 2% des effectifs BIATSS à l'UAPV contre 6,8% au niveau national.

Population	Quotité de travail					Nombre d'agents à temps partiel	Part des agents à temps partiel
	50%	60%	70%	80%	90%		
AENES				21	3	24	7,9%
ITRF	1	1		17	2	21	7,0%
BU				6		6	2,0%
Contractuels	3	1		6	1	11	3,6%
Total	4	2	0	50	6	62	20,5%

→ Répartition par sexe des personnels BIATSS à temps partiel

La part des personnels BIATSS féminins exerçant à temps partiel à l'UAPV est égale à 90% en 2015 ; elle était égale à 86% en 2014 et en 2013.

Population	Personnels BIATSS à temps partiel		Nombre d'agents à temps partiel	Part des agents féminins	Part des agents masculins
	Femmes	Hommes			
AENES	22	2	24	92%	8%
ITRF	18	3	21	86%	14%
BU	6	0	6	100%	0%
Contractuels	10	1	11	91%	9%
Total	56	6	62	90%	10%

→ **Comptes Épargne Temps (CET)**

	Femmes	Hommes	Total
Nombre de CET ouverts	40	23	63
Agents ayant déposé des jours	25	16	41

Jours déposés sur les CET en 2015	344
Nombre total de jours sur les CET	953
Jours utilisés en congés	50
Jours indemnisés au titre de 2015	128

7 Répartition des congés parentaux

Le congé parental est la position du fonctionnaire qui est placé hors de son administration d'origine pour élever son enfant. La durée est de trois ans maximum : il prend fin, au plus tard, au 3ème anniversaire de l'enfant. L'intéressé(e) cesse de bénéficier de ses droits à rémunération mais conserve ses droits à l'avancement d'échelon réduits de moitié.

Le tableau suivant recense les effectifs ayant été en congé parental au cours de l'année 2015

Population	Femmes	Hommes
Enseignants chercheurs	1	1
BIATSS titulaires	1	
BIATSS contractuels	1	
Total	3	1

→ **Zoom sur la disponibilité pour élever un enfant**

Au cours de l'année 2015, deux agents ont été en position de disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans à la suite d'un congé parental.

→ **Zoom sur les congés de maternité**

Population	Nombre de congés de maternité
Enseignants chercheurs	2
Enseignants	
Enseignants contractuels	2
BIATSS titulaires	7
BIATSS contractuels	1
Total	12

→ **Zoom sur les congés de paternité**

Suite à la naissance d'un enfant, un agent titulaire ou contractuel peut bénéficier d'un congé de paternité. Le congé de paternité doit être pris dans les 4 mois suivant la naissance de l'enfant. La durée du congé de paternité est fixée à 11 jours calendaires, ces jours sont consécutifs et non fractionnables. En cas de naissance multiple, cette durée est portée à 18 jours.

A l'UAPV, 8% des pères ayant déclaré avoir un enfant en 2015 ont pris un congé de paternité.

Le tableau suivant recense les pères ayant déclaré une naissance en 2015 et le nombre de congés de paternité pris au cours de l'année 2015.

Population	Nombre de pères ayant déclaré une naissance	Nombre de congés de paternité
Enseignants chercheurs	9	
Enseignants		
Enseignants contractuels		
BIATSS titulaires	3	1
BIATSS contractuels		
Total	12	1

Partie 6

Le DIALOGUE SOCIAL

1 Réunions des instances de l'Établissement

→ Nombre d'instances de l'Établissement réunies en 2015

Instances	Nombre de réunions
Conseil d'Administration (CA)	9
Conseil d'Administration Restreint (CAR)	5
Commission de la Recherche (CR)	11
Commission de la Recherche Restreinte (CRR)	2
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)	6
Conseil Académique (réunion CR et CFVU)	1
Conseil Académique Restreint	9
Comité Technique (CT)	10
Commissions Paritaires d'Établissement (CPE) filières ITRF, AENES et des Bibliothèques	16
Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires (CCPANT)	1
Comités Hygiène et Sécurité et Condition de Travail (CHSCT)	7
Commission d'Action Sociale	8

2 Composition et parité des instances de l'Établissement

Instances	Nombre de membres titulaires et suppléants	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Représentation des femmes (%)
Conseil d'Administration (CA)	32	15	17	47%
Conseil d'Administration Restreint (CAR)	10	3	7	30%
Commission de la Recherche (CR)	30	13	17	43%
Commission de la Recherche Restreinte (CRR)	16	7	9	44%
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)	40	20	20	50%
Conseil Académique (réunion CR et CFVU)	70	33	37	47%
Conseil Académique Restreint	29	15	14	52%
Comité Technique (CT)	20	8	12	40%
Commission Paritaire d'Établissement (CPE) représentants titulaires et suppléants de l'administration et du personnel ITRF, AENES et des Bibliothèques	56	31	25	55%
Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires (CCPANT)	20	15	5	75%
Comités Hygiène et Sécurité et Condition de Travail (CHSCT)	16	6	10	38%
Commission d'Action Sociale : représentants titulaires et suppléants de l'administration et du personnel	16	9	7	56%

Composition au 31/12/2015

→ **Moyens mis à disposition des membres du CHSCT**

L'arrêté du 27 octobre 2014 précise le contingent annuel de jours d'absence permettant de réaliser des missions pour le CHSCT. Compte tenu de l'effectif de l'établissement, le nombre de jours annuel d'absence pour les titulaires et suppléants est de 5 jours et de 6,5 jours pour le secrétaire. S'ajoutent en plus toutes les heures de réunions en CHSCT ou groupes de travail issus du CHSCT, ainsi que le temps de préparation et de trajet.

Au cours de l'année 2015, 5 heures de délégation CHSCT ont été utilisées.

→ **Groupes de travail et autres réunions**

En plus des instances de l'Établissement, des réunions de dialogue social sont organisées mensuellement, notamment avec les représentants du personnels membres du CT. De la même manière et selon la même configuration, des réunions de travail ou d'information sont organisées sur des thématiques particulières.

3 Relations professionnelles

→ **Moyens humains accordés aux syndicats**

Au total, sur l'année 2015, 640 heures de décharges d'activité de service pour l'exercice d'activités syndicales ont été accordées à 3 agents, correspondant à 0,4 ETP annuel.

→ **Locaux syndicaux**

Deux locaux identifiés comme locaux syndicaux sont mis à la disposition des organisations syndicales :

- un local de 13,95 m² accessible uniquement aux syndicats, salle 1W01
- un local de 23,03 m², salle 2E10

→ **Grèves**

L'établissement a compté 3 jours non travaillés pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national en 2015.

Partie 7

L'ACTION CULTURELLE et SOCIALE

1 L'action culturelle et sportive

Les actions mises en œuvre par la Maison de la culture et de la vie de campus s'adressent à l'ensemble de la communauté universitaire car la culture est un lieu qui doit rassembler et non distinguer.

→ Favoriser les pratiques de spectateurs : le dispositif « patch culture »

Le dispositif du Patch Culture a été lancé à la rentrée 2010 et concerne l'ensemble de la communauté universitaire. Il propose aux étudiants et personnels de l'Université de bénéficier d'un tarif à 5€ une fois par an dans chacune des structures culturelles partenaires.

Cette année, 52 structures ont participé à ce dispositif dans les domaines du cinéma, théâtre, opéra, musique, danse, patrimoine, festival, culture scientifique, création, exposition... Et, depuis cette année, 18 structures proposent le tarif de 5€ en permanence aux porteurs du patch.

Plus de 1 500 patches ont été validés durant l'année 2015/2016 dont 12% par les personnels de l'Université (Soit 28.4% des personnels de l'Université patchés)

→ Développer les pratiques culturelles et sportives : l'ouverture des UEO

Les Unités d'Enseignement d'Ouverture culturelles et sportives sont ouvertes aux personnels de l'Université. Pour ce qui relève des activités culturelles, un quota de 10% de l'effectif maximum de l'atelier leur est ouvert gratuitement.

Depuis la rentrée 2014, 6 UEO ont été ouvertes sur le Campus Jean-Henri Fabre afin de faciliter l'accès aux activités culturelles et artistiques aux membres de la communauté universitaire présents sur ce campus.

Les activités sportives :

Personnels de l'Université d'Avignon inscrits à une activité sportive

Année universitaire	1er semestre	2ème semestre
2015 - 2016	62	60
2014 - 2015	68	52
2013 - 2014	81	68

Répartition des personnels par activités pour l'année universitaire 2015-2016

Activité	1er semestre	2ème semestre
Badminton	5	1
Basket	1	
Boxe française		1
Danse salsa	1	
Escalade	1	1
Futsal	10	10
Golf	6	7
Hand ball		1
Marche nordique / Nordique bien être	4	1
Natation	1	1
Pass cardio/muscu	3	4
Pilates healthy campus	3	2
Pilates	4	6
Préparation physique	11	10
Self defense	1	
Step		2
Stretching healthy campus	4	6
Tennis de table	1	2
Volley ball		1
Yoga	5	2
Yoga dynamique healthy campus	1	2
TOTAL	62	60

2 L'action sociale

Missions principales du Service d'Action Sociale :

- Participer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels
- Gérer les actions sociales, initiées au bénéfice des personnels en activité et de leurs ayants droits
- Informer les personnels dans le domaine social

L'effort de l'établissement au titre de l'action sociale a représenté 103 169 € pour l'année 2015.

	2015	2014
Restauration des personnels	5 196 €	5 926 €
Soutien des personnels action sociale	42 925 €	36 294 €
Caspua	22 900 €	22 000 €
Médecine de prévention	17 760 €	19 200 €
Assistante sociale	14 389 €	13 311 €
TOTAL	103 169 €	96 732 €

2.1 Accompagnement social de la vie professionnelle

L'aide à la restauration concerne l'ensemble des personnels de l'Université.

Activité	Nombre de repas servis	Nombre d'usagers moyen mensuel	Coût (facture du CROUS)
Restauration des personnels	5 218	474	9 766,08 €

En 2015, le prix brut du repas était de 6,15 euros.

Le montant de l'aide, directement versée au CROUS, est variable en fonction de l'indice de rémunération (INM) :

Origine de l'aide	Catégories / INM			
	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	
	Jusqu'à 465	466 → 655	656 et plus	
Université d'Avignon	0,90	1,24		
Financement ministériel	1,22			
Montant total de l'aide	2,12	1,24	0,00	
Prix du repas brut	6,15	6,15	6,15	
Prix du repas net personnel	4,03	4,91	6,15	Financement total
Financement UAPV	3 374,10	1 821,56	0,00	5 195,66 €
Financement ministériel	4 573,78	0,00	0,00	4 573,78 €

2.2 Soutien social à la vie personnelle et familiale

Pour l'ensemble du personnel, le service d'action sociale a traité 88 dossiers en 2015, 73 dossiers en 2014, tout comme en 2013.

Répartition des demandes	Montants versés 2015	Montants versés 2014	Montants versés 2013	Variation 2013- 2015
Enfants handicapés	15 269 €	15 171 €	13 136 €	+ 2 133 €
Séjours d'enfants	5 541 €	3 621 €	5 277 €	+ 264 €
Secours	10 625 €	4 112 €	5 674 €	+ 4 951 €
Déménagement / logement	3 300 €	3 600 €	3 300 €	+ 0 €
Allocations d'études	7 800 €	9 220 €	9 510 €	-1 710 €
BAFA	390 €	570 €	760 €	-370 €
Total	42 925 €	36 294 €	37 657 €	+ 5 268 €

Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge	Nombre de personnels concernés en 2015	Nombre de personnels concernés en 2014	Nombre de personnels concernés en 2013	Variation 2013- 2015
Moins de 30 ans	4	0	0	4
De 31 à 35 ans	5	2	4	1
De 36 à 40 ans	5	7	8	-3
De 41 à 45 ans	15	13	16	-1
De 46 à 50 ans	18	21	19	-1
De 51 à 55 ans	10	8	6	4
De 56 à 60 ans	1	4	2	-1
Plus de 60 ans	1	0	0	1
Total	59	55	55	4

Répartition des bénéficiaires selon leur situation familiale	Nombre de personnels concernés	Femmes	Hommes
Célibataire	3	2	1
Couple	6	6	0
Célibataire + 1 enfant	7	6	1
Couple + 1 enfant	2	2	0
Célibataire + 2 enfants	7	7	0
Couple + 2 enfants	17	13	4
Célibataire + 3 enfants et plus	5	4	1
Couple + 3 enfants	8	4	4
Couple + 4 enfants et plus	4	2	2
Total	59	46	13

Répartition du nombre de demandes par personnel demandeur en 2015

Nombre de demandes présentées	Nombre de personnels
1	42
2	13
3	3
4	1
<i>5 et plus</i>	0

Répartition des demandes en fonction du sexe des demandeurs

Femmes	Hommes
46	13

2.3 Le Comité Associatif des Personnels de l'Université d'Avignon (CASPUA)

Le CASPUA, subventionné par l'Université d'Avignon en 2015 à hauteur de 22 900 € est une association qui propose des services de loisirs culturels, sportifs, ou touristiques aux personnels de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

Le bureau est composé de 10 personnels élus. 9 membres du bureau sont bénévoles et 1 membre bénéficie d'une décharge de service de 4 heures par semaine.

Le CASPUA a permis aux personnels de bénéficier en 2015 de rencontres conviviales, d'activités culturelles et sportives, d'un accompagnement de la vie familiale et sociale, et enfin la vente de produits à tarifs « comité d'entreprise ».

→ Les activités menées en 2015

Actions	Public concerné	Part du budget
Arbre de Noël (enfants des personnels) <i>spectacle, goûter, bons d'achat / cadeaux, chèques naissances</i>	356	30,60%
Organisation du pot de rentrée	200	3,90%
Opérations cinéma	121	24,20%
Vente de parfum	78	9,80%
Thalassothérapie	28	7,10%
Vente de tickets Piscine	40	1,90%
Hamam	39	9,00%
Festival d'Avignon in et off (centralisation des achats)	164	6,20%
Divers (Nuits fantastiques, crinières d'or, Luna Park, chocolats Jeff de Bruges, bowling etc...)	55	2,00%
Carte Cezam	230	4,50%
Fonctionnement		0,60%
TOTAL		100%

GLOSSAIRE

A	AAE	Attaché d'administration de l'Etat
	ACMO	Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
	ADAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
	ADJENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
	AENES	Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
	AIST	Association Interentreprise pour la Santé au Travail
	AMUE	Agence de Mutualisation des Universités et Établissements
	ANR	Agence Nationale de la Recherche
	ARE	Allocation d'aide au Retour à l'Emploi
	ASI	Assistant ingénieur de recherche et de formation
	ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
	ATRF	Adjoint technique de recherche et de formation
	AVUC	Avignon Université Club
B	BAP	Branches d'Activités Professionnelles
	BAS / BIBAS	Bibliothécaire adjoint spécialisé / Bibliothécaire assistant spécialisé (depuis l'intégration dans le nouvel espace statutaire)
	BIATSS	Personnels de bibliothèques, ingénieurs administratifs techniques, sociaux et de santé
	BIEP	Bourse Interministérielle de l'Emploi Public
	BOE	Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
C	CA	Conseil d'administration
	CAR	Conseil d'administration restreint
	CASPUA	Comité Associatif des Personnels de l'Université d'Avignon
	CASU	Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire
	CDD	Contrat à durée déterminée
	CDI	Contrat à durée indéterminée
	CET	Compte Épargne Temps
	CFVU	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
	CHS	Comité d'hygiène et de sécurité
	CHSCT	Comité hygiène et sécurité et condition de travail
	CLD	Congé de longue durée
	CLM	Congé de longue maladie
	CNRS	Centre national de recherche scientifique
	CNU	Conseil national des universités
	CPE	Commission Paritaire d'Établissement
	CR	Commission de la Recherche
	CRCT	Congé pour recherche ou conversion thématique
	CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et sociales
	CS	Conseil Scientifique
	CT	Comité Technique

E	ENSAM	École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
	EPS	Education Physique et Sportive
	EPSCP	Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
	ETPT	Équivalent temps plein travaillé
F	FER	Fiches d'exposition aux risques
	FLE	Français Langue Etrangère
G	GIPA	Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
	GRH	Gestion des Ressources Humaines
H	HCERES	Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
I	IAT	Indemnité d'Administration et de Technicité
	IATOSS	Ingénieurs Administratifs Techniques Ouvriers de Service et de Santé
	IFTS	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires
	IGE	Ingénieur d'Étude de recherche et de formation
	IGR	Ingénieur de Recherche et de formation
	INM	Indice nouveau majoré
	INRA	Institut national de la recherche agronomique
	ITRF	Ingénieur et Technicien de Recherche et de Formation
	IUF	Institut universitaire de France
L	LRU	Loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités
	LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
M	MCF	Maître de conférences
	MLE	Maître de langues étrangères
N	NBI	Nouvelle bonification indiciaire
P	PA	Prime d'Administration
	PACTE	Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, hospitalières et de l'État
	PAST	Professeur associé à temps partiel
	PCA	Prime pour Charges Administratives
	PEDR	Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche
	PES	Prime d'Excellence Scientifique
	PFI	Prime de Fonction Informatique
	PFR	Prime de Fonction et de Résultat
	PLP	Professeur de lycée professionnel
	PPRS	Prime de Participation à la Recherche Scientifique
	PR	Professeur des universités

	PRAG	Professeur agrégé
	PRCE	Professeur certifié
	PRES	Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur
	PRP	Prime de Responsabilité Pédagogique
	PUF	Plan Universitaire de Formation
R	RAEP	Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle
	RCE	Responsabilités et Compétences Élargies
	REFERENS	REFérentiel des Emploi-types de Recherche et de l'ENseignement Supérieur
	REME	REpertoire des Métiers
S	SAENES	Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
	SGEPES	Secrétaire Général d'Établissement Public d'Enseignement Supérieur
	SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
T	TCH RF	Technicien de Recherche et de Formation
	TEPA	Travail Emploi et Pouvoir d'Achat
	TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation
U	UAPV	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
	UFR-ip	Unité de Formation, de Recherche et d'insertion professionnelle

Remerciements

Remerciements particuliers à tous les personnels et services qui ont contribué à l'élaboration de ce bilan social

Directeur de publication : Présidence de l'Université et Direction des Ressources Humaines

Bilan Social résultant de l'observation des données au 31 décembre 2015

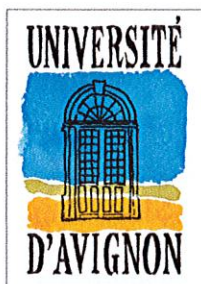
Source des données emplois, effectifs, rémunération : Harpège, fichiers kx paye DRFIP

Effectifs étudiants : année universitaire 2015/2016 remontées SISE au 15/01/2016

Repères & références statistiques – enseignements - formation - recherche édition 2015, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche

Portail PERSÉ (Prestations et Echanges sur les Ressources humaines du Supérieur à l'usage des Établissements) du Ministère de l'Enseignement Supérieur - Direction Générale des Ressources Humaines DGRH A (service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche et DGRH C (service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques)

Grilles des rémunérations : Direction des Affaires Financières du Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE
N° 2016-59**

Présidence
Direction Générale des Services

**SÉANCE DU 28 JUIN 2016
POINT 4.4**

**CRITÈRES DE CLASSEMENT DE LA PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL
ET DE RECHERCHE (PEDR)**

Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 juin 2016, sous la présidence de Philippe ELLERKAMP, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,

Vu le décret n° 2014-557 du 28 mai 2014 modifiant le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relative à la prime d'excellence scientifique attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'avis favorable de la Commission de la recherche du CAC réunie le 21 avril 2016

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration approuve les critères de notation pour l'attribution de la prime d'encadrement doctoral (PEDR) dont détail ci-après.

Conformément à la décision de la Commission Recherche du CAC du 21 avril 2016, les candidatures des enseignants-chercheurs de l'Université d'Avignon à la PEDR sont évaluées par le Conseil National des Universités (CNU).

Le CNU évalue chaque dossier par une note globale qui peut être :

- A : « devraient bénéficier de la PEDR »
- B : « pourraient en bénéficier »
- C : « ne devraient pas en bénéficier »

La distribution de ces notes est contingentée par section CNU, au niveau national : 20 % de A, 30 % de B, 50 % de C.

L'évaluation est complétée par des notes attribuées à chacun des indicateurs : publications et production scientifique, encadrement doctoral et scientifique, diffusion des travaux et responsabilités scientifiques :

- A : de la plus grande qualité
- B : satisfait pleinement aux critères

- C : doit être consolidé en vue d'une prime
- X : Insuffisamment renseigné

Les sections CNU estiment la distribution des notes par chapitre sans que ces statistiques donnent lieu à normalisation.

Le classement proposé par les commissions recherche repose sur les notes globales normalisées, attribuées par les sections CNU ; les dossiers ex-aequo sont ordonnés en fonction d'un score issu des notes par chapitre :

- 3 points pour les dossiers évalués « de la plus grande qualité » (A)
- 2 points pour les dossiers évalués « Satisfait pleinement aux critères » (B)
- 1 point pour les dossiers évalués « Doit être consolidé » (C)
- 0 point pour les dossiers évalués « Insuffisamment renseigné » (X)

S'il est encore nécessaire de départager les candidats, cela se fait au vu de l'étude des dossiers sur la partie implication dans l'établissement.

Il appartient ensuite à la Commission de la Recherche (restreinte aux enseignants-chercheurs) de faire une proposition au Président qui décide en dernier ressort.

Dans la limite de l'enveloppe globale affectée aux PEDR, les candidats dont la note globale est A peuvent bénéficier de la PEDR à hauteur de 6 000 € (brut) ; ceux dont la note globale est B peuvent bénéficier de la prime à hauteur de 4 000 € (brut).

Les lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national dont la liste est fixée par arrêté du 20 janvier 2010 et les enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'Institut Universitaire de France (IUF) bénéficient, de plein droit, d'une PEDR attribuée par le président. Les montants de la PEDR pour les membres de l'IUF sont de :

- 6 000 euros (brut) pour les membres juniors
- 10 000 euros (brut) pour les membres seniors

Délibération adoptée à l'unanimité.

Membres composant le conseil : 28

Membres présents (15) ou suppléés (9) : 24

Membres absents et non suppléés : 4

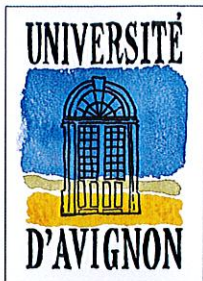
Avignon, le 29 juin 2016

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de
Vaucluse

Philippe ELLERKAMP

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le

08 JUIL. 2016



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**DELIBERATION DU COMITE TECHNIQUE
DE L'UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE
SEANCE DU 21 JUIN 2016
POINT n° 5 – BILAN SOCIAL 2015**

Direction des Ressources
Humaines

Le comité technique (CT) de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse s'est réuni le mardi 21 juin 2016 sous la présidence de M. Philippe ELLERKAMP, Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Technique a rendu un avis **favorable à la majorité concernant le bilan social 2015.**

Membres composants le comité : 10 titulaires

Membres présents ayant voix délibératives : 10

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 3

Avignon, le 13 juillet 2016

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

DRH

Campus Hannah Arendt
Site Ste Marthe
74 rue Louis Pasteur
84029 AVIGNON CEDEX 1
drh@univ-avignon.fr
<http://www.univ-avignon.fr>

Le Président


Philippe ELLERKAMP